Toward a Golden Horseshoe Greenbelt

Greenbelt Task Force

Discussion Paper

A Framework for Consultation
May 2004

Ontario
Building Strong Communities

Table of Contents

105-01202/

Introduction

The Greenbelt Protection Act, 2004 2
The Proposed Greenbelt Study Area 2

The Greenbelt Task Force

Members 3
Vision and Goals 4
Stakeholder and Public Consultations 5

Background and Context

Central Ontario and a Golden Horseshoe Greenbelt 6
Regional Planning – An Ontario Tradition 7
Greenbelt Case Studies 7
Related Provincial Initiatives 8
The "Layers" of a Greenbelt 9

Environmental Protection

Environmental Features 10
Studies on the Environment 10
A Systems Approach to Natural Heritage and Water Resources 10
Management Tools for Environmental Protection 12
Proposed Approaches to Environmental Protection 13

Agricultural Protection

Prime Agricultural Lands 14
Specialty Crop Areas and the Niagara Tender Fruit and Grape Lands 14
The Viability of Agriculture 15
Proposed Approaches to the Protection of Agricultural Lands 15

Transportation and Infrastructure

The Regulatory Environment 18
Transportation-Related Initiatives 19
Principles 19
Proposed Approaches to Transportation and Infrastructure 20

Natural Resources

Mineral Resources 21
The Regulatory Environment 21
Site Rehabilitation 22
Proposed Approaches to Future Resource Needs 22

Culture, Recreation and Tourism

Features, Attractions and Opportunities 23
Culture 23
Recreation 23
Tourism 24
Proposed Approaches to Culture, Recreation and Tourism 24

Administration and Implementation

The Parkway Belt West Plan 25
The Niagara Escarpment Plan 25
The Oak Ridges Moraine Conservation Plan 26
Other Jurisdictions 26
General Elements of Greenbelt Protection 27
Tools for Implementation 27
Proposed Approaches to Administration and Implementation 28

Next Steps

Contact Information 30
Public Meeting Information 30
Freedom of Information 31

Glossary 32

Introduction

The Greenbelt Protection Act, 2004

In December 2003, the Government of Ontario introduced Bill 27, the proposed Greenbelt Protection Act, 2004, as the first step toward establishing a permanent greenbelt in southern Ontario. The greenbelt would protect environmentally sensitive lands and farmlands, and help manage and contain urban growth.

Good planning for environmental and agricultural protection, and sustainable development, would result in economic benefits to the residents of the Golden Horseshoe. The Government of Ontario has recognized this with the introduction of this legislation.

If passed by the Legislature, the act would create a proposed Greenbelt Study Area. Inside the study area, a moratorium on changes from rural to urban uses would allow time for consultation with stakeholders and the public on what the greenbelt should entail, while protecting rural areas from further urbanization. The moratorium will expire in December 2004. The proposed legislation recognizes:

- the environmental and agricultural significance of the proposed Greenbelt Study Area to the people of Ontario;
- the proposed Greenbelt Study Area's importance as a source of food, water, natural heritage systems, greenspace, recreation and natural resources, which enhance quality of life; and
- the importance of continuing to protect the Niagara Escarpment and the Oak Ridges Moraine.

The Proposed Greenbelt Study Area

The proposed Greenbelt Study Area is a smaller area located within the central Ontario growth management area. The study area includes lands under the jurisdiction of the Greater Toronto Area regions of Durham, York, Halton and Peel; the cities of Toronto and Hamilton; the tender fruit and grape lands as designated in the Region of Niagara's official plan; the Niagara Escarpment Plan and the Oak Ridges Moraine Conservation Plan.

The Golden Horseshoe's major urban areas, as well as its hamlets, villages and towns, are all a part of the study area. In countryside areas, it includes farmlands and rural areas, cultural and natural heritage features, provincial and regional parks, and rivers and river valleys. It also includes highways and railways, transmission lines and fibre optic cables, as well as the many other activities and landscapes that contribute to a vital countryside.

Ultimately, the provincial government will decide what to propose for the greenbelt, within the proposed Greenbelt Study Area. The task force, however, will provide recommendations to the government, and welcomes your comments on what lands should be included, or not included, in the greenbelt.

The Greenbelt Task Force

In February 2004, John Gerretsen, Minister of Municipal Affairs and Housing, established the 13-member Greenbelt Task Force. The task force, whose members represent a diverse group of stakeholders, will develop recommendations on how the province could most effectively establish a permanent Golden Horseshoe Greenbelt.

The task force met 13 times, and consulted with municipal leaders, in March and April 2004. It considered many approaches to greenbelt protection, and has outlined a number of proposed approaches for a Golden Horseshoe Greenbelt in this discussion paper.

Members

Robert MacIsaac, Chair, Mayor of the City of Burlington

Michael Bunce, Associate Professor of Geography, University of Toronto at Scarborough

Jim Faught, Executive Director, Ontario Nature

Mary Lou Garr, Regional Director, Ontario Federation of Agriculture

Natalie Helferty, Ecologist, Natural Heritage Consulting

Carol Hochu, President, Aggregate Producers Association of Ontario

Fraser Nelson, General Manager, Metrus Development Inc.

Rod Northey, Partner, Birchall Northey

Russ Powell, Chief Administrative Officer, Central Lake Ontario Conservation

Deborah Schulte, Humber Watershed Alliance

David J. Stewart, President, Mattamy Homes

Alan C. Veale, former Director (Commissioner) Planning and Development, Regional Municipality of Niagara

Donald J. P. Ziraldo, Co-Founder and President, Inniskillin Wines

Vision and Goals

The Greenbelt Task Force developed the following vision and goals statements in its initial meetings. These statements were used as a guide during the task force's pre-consultation discussions, and to test proposed recommendations.

VISION

The Golden Horseshoe Greenbelt will be a permanent and sustainable legacy for current and future generations. The greenbelt will enhance our urban and rural areas with a continuous and connected system of open spaces that:

- protects and enhances environmentally sensitive lands and natural heritage systems;
- recognizes the region's social, natural and economic needs;
- sustains and nurtures the region's agricultural sector;
- conserves for sustainable use the region's significant natural resources; and
- continues to provide high-quality and compatible recreational and tourism opportunities.

GOALS

The greenbelt will enhance quality of life by serving an array of functions across the Golden Horseshoe region, including:

- providing greenspace between, and links to, open space within the region's growing urban areas;
- protecting, sustaining and restoring the ecological features and functions of the natural environment;
- preserving viable agricultural land as a continuing commercial source of food and employment by recognizing the critical importance of the agriculture sector's prosperity to the regional economy;
- sustaining the region's countryside and rural communities;
- conserving and making available natural resources critical for a thriving economy; and
- ensuring that infrastructure investment achieves the environmental, social and economic aims of the greenbelt.

Stakeholder and Public Consultations

Before delivering its final recommendations, the task force wants to hear a broad range of views on the issues and proposed approaches in this discussion paper.

In May and June 2004, the task force will host public meetings and stakeholder workshops across the Golden Horseshoe. A meeting schedule and more information on how you can participate is outlined in "Next Steps," the last section of this discussion paper.

The task force will consider views and ideas expressed at these meetings, as well as written submissions, in crafting its final recommendations. The government expects to propose a definitive approach to a greenbelt based on task force recommendations this fall. The public will have a chance to comment on the proposed approach before the government takes action.

Background and Context

Central Ontario and the Golden Horseshoe Greenbelt

Central Ontario is experiencing strong population growth that is expected to continue into the future. The population, estimated at 7.5 million in 2001, is forecast to grow to 11 million by 2031 (Ministry of Finance). Central Ontario's population growth will likely be 80 per cent of the province's overall population growth during this period.

Population growth and economic growth provide more choices about where to live and work. They also generate investment, income, tax revenue and innovation. Property values rise. Growth also provides opportunities to revitalize underused lands and achieve social objectives.

But when rapid growth is not accompanied by long-term planning on a regional scale, inefficient development patterns can result. These patterns include increased air and water pollution, loss of greenspace and agricultural land, inefficient infrastructure investment, and fewer transportation options and an over-reliance on the private automobile resulting in traffic congestion.

Studies have shown that if current trends persist in central Ontario, in the next 30 years, travelling in rush hour will take 45 per cent longer than it does now. In addition, development will consume another 1,069 square kilometers of mainly prime agricultural land, an area nearly twice the size of the City of Toronto.

Background and Context

Central Ontario and the Golden Horseshoe Greenbelt

Central Ontario is experiencing strong population growth that is expected to continue into the future. The population, estimated at 7.5 million in 2001, is forecast to grow to 11 million by 2031 (Ministry of Finance). Central Ontario's population growth will likely be 80 per cent of the province's overall population growth during this period.

Population growth and economic growth provide more choices about where to live and work. They also generate investment, income, tax revenue and innovation. Property values rise. Growth also provides opportunities to revitalize underused lands and achieve social objectives.

But when rapid growth is not accompanied by long-term planning on a regional scale, inefficient development patterns can result. These patterns include increased air and water pollution, loss of greenspace and agricultural land, inefficient infrastructure investment, and fewer transportation options and an over-reliance on the private automobile resulting in traffic congestion.

Studies have shown that if current trends persist in central Ontario, in the next 30 years, travelling in rush hour will take 45 per cent longer than it does now. In addition, development will consume another 1,069 square kilometers of mainly prime agricultural land, an area nearly twice the size of the City of Toronto.

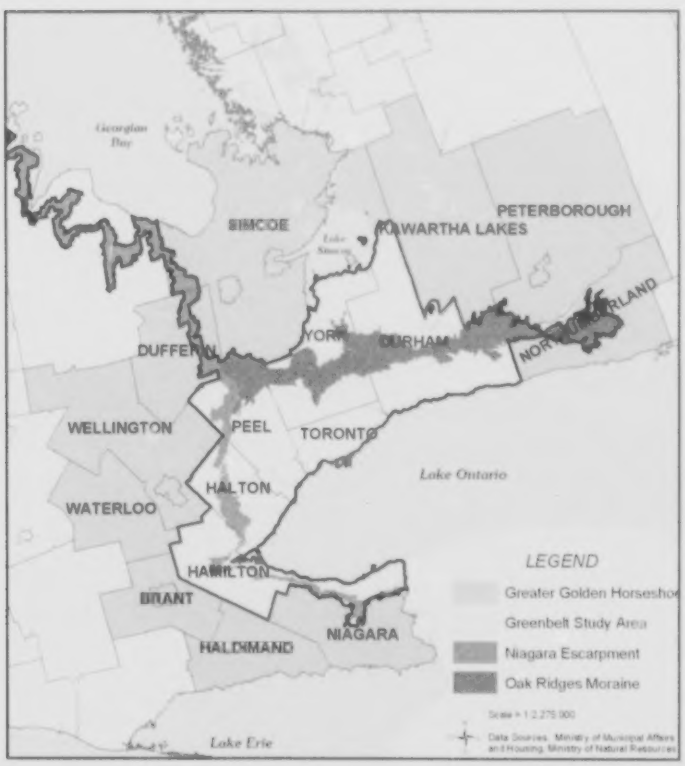

Regional Planning – An Ontario Tradition

There is a solid tradition of land-use planning in Ontario. In central Ontario, growth management and the concept of a regional structure and land-use plan to guide growth for the region date back to the late 1960s. Some of the major exercises for the Greater Toronto Area include: *Toronto Centred Region Plan / Central Ontario Lakeshore Urban Complex* (Design for Development), 1970 & 1974; *Shaping Growth in the GTA/GTA Vision*, 1992; and *Report of the GTA Task Force (Golden Report)*, 1996.

This history has resulted in growth and development that some would argue has been quite well-managed. Compared to many American jurisdictions, this region has achieved higher densities, greater transit usage, and more vibrant downtowns. It has also maintained healthier environmental and social conditions.

However, residents of central Ontario are experiencing increased traffic congestion and longer commutes, increasingly threatened water quality, escalating costs to maintain infrastructure, and loss of agricultural lands, greenspace, and natural heritage features. These challenges undermining quality of life also threaten the region's economic competitiveness and its ability to attract wealth-generating industries.

Ontario also has some of the world's most sophisticated greenbelt models in the Niagara Escarpment Plan, the Parkway Belt West Plan, the Oak Ridges Moraine Conservation Plan and the Ottawa National Capital Commission greenbelt.

We must make critical decisions about land use in Ontario. As our province continues to grow, steps must be taken to protect natural systems, heritage features and greenspace; the environmental quality of our air, water and soil; agricultural lands and viable rural communities; and recreational opportunities to ensure that our communities remain strong, healthy, prosperous and livable.

Greenbelt Case Studies

Many growing metropolitan areas have established greenbelts to protect greenspace, agricultural lands, recreational opportunities, cultural and natural heritage features, and resources.

Greenbelts are composed of land located around urban centres or along urban growth corridors that is protected by various restrictions on development. Most greenbelts have been established to preserve environmentally sensitive areas, valuable resources such as farmland, forests and mineral resources, and the unique character of rural areas.

A greenbelt can be a tool in curtailing urban encroachment and protecting the environment, productive agricultural areas and greenspace; and improving quality of life for urban and rural populations. A greenbelt can be a key component of a growth management strategy that directs urban development into existing or designated urban areas, increasing the efficiency of the region's existing infrastructure and services.

In addition to growth management considerations, the protection of a greenbelt can provide other significant benefits. A greenbelt may include agricultural lands and natural

resources, environmentally sensitive lands, areas of natural and scientific interest, habitats of vulnerable, threatened and endangered species, valley and stream corridors, and woodlands. Preserving these lands can maintain or enhance the biodiversity, health, resiliency and connectivity of the natural environment, improving the overall health of human communities.

A greenbelt can contribute to local and regional economic vitality by improving environmental quality, protecting agricultural lands, attracting potential employees, providing recreational opportunities and encouraging reinvestment. It can enhance the quality of life of a metropolitan area and its global competitiveness.

Related Provincial Initiatives

There are a number of ongoing and emerging provincial government initiatives involving the proposed Greenbelt Study Area that require coordination and integration.

STRONG COMMUNITIES

The government is committed to building strong communities across Ontario. A number of initiatives are under way to support strong communities, including a rural development program, amendments to the *Planning Act*, rent reform and federal-provincial negotiations on a "new deal" for municipalities.

GROWTH MANAGEMENT PLAN

The Ministry of Public Infrastructure Renewal (PIR) is developing a growth management plan that includes a network of regional nodes and corridors as areas to target for intensification and transit investment in an effort to reduce the demand for new land.

The growth management plan will also outline the long-term infrastructure and service needs of our communities, which can be costly. Some communities in central Ontario are currently experiencing degraded infrastructure systems, and volume-related constraints on, for example, water and wastewater services. These communities cannot accommodate future growth without major capital upgrades. Transportation investments are also required to service growth needs.

TRANSPORTATION

In addition to the growth management initiative, the government is developing a transportation strategy for the Golden Horseshoe.

As with the growth management plan, the transportation strategy will support improved public transit and will identify critical investments required to support the region's long-range infrastructure requirements to ensure the efficient movement of people, goods and services throughout the Golden Horseshoe.

As with other linear features, the routing of transportation corridors is a complicated process of attempting to link communities while protecting sensitive areas.

SOURCE WATER PROTECTION

In mid-February 2004, the Ministry of the Environment began consultations on how best to deliver watershed-based source protection as a way of securing the long-term quality and quantity of water resources throughout the province. Although this initiative extends beyond the Golden Horseshoe and the proposed Greenbelt Study Area, it may result in policy, procedures and legislative changes that could affect the greenbelt.

HERITAGE

In April 2004, the government introduced Bill 60, the proposed Ontario Heritage Amendment Act, 2004, which, if passed, would in addition to other matters give the province and municipalities new powers to stop demolition of heritage sites, subject to an appeal to the Ontario Municipal Board.

PLANNING REFORM

The government will be consulting on its proposed Planning Reform initiative in the late spring. The components of this review include Bill 26, the proposed Strong Communities (Planning Amendment) Act, 2004, any additional planning reforms that may be necessary, the five-year review of the Provincial Policy Statement, Ontario Municipal Board Reform and implementation tools that may be needed to achieve the government's strong communities objectives.

The "Layers" of a Greenbelt

The Greenbelt Task Force considered five "layers" for the proposed greenbelt that will provide a framework for stakeholder and public consultations. These are:

- environmental protection;
- agricultural protection, including tender fruit and grape lands and the Holland Marsh;
- transportation and infrastructure;
- natural resources, particularly mineral resources; and
- culture, tourism and recreation opportunities.

In addition, two overarching themes include:

- Ontario's growth management and other related initiatives as the context for development of a permanent Golden Horseshoe Greenbelt; and
- implementation and administration approaches, models and tools for establishing and administering a greenbelt.

While each "layer" has its own section in this discussion paper, no priority should be implied by the order or content of the sections. Different functions are likely to be more or less important or relevant in different areas of the proposed greenbelt.

Environmental Protection

Environmental Features

The task force recognizes that the proposed Greenbelt Study Area contains significant natural heritage features including wetlands, kettle lakes, rare and threatened animals, and plants and habitat. It also features river and valley systems connecting the Oak Ridges Moraine and the Niagara Escarpment, an internationally recognized area of ecological importance, to the Great Lakes and Lake Simcoe.

Protecting greenspace helps to ensure the maintenance or enhancement of a number of important environmental benefits that contribute to healthy communities and an enhanced quality of life, including:

- biodiversity through protection and restoration of representative natural areas, wildlife habitat, species at risk, and connectivity;
- clean air and clean, abundant water;
- varied and scenic landscapes; and
- outdoor recreation opportunities, including places to enjoy and learn about nature and the outdoors.

Studies on the Environment

Over the last few decades, many have advocated for a more comprehensive, systemic approach to protecting the environmental health of landscapes in southern Ontario (e.g. Toronto Centred Region; Crombie Commission; Greater Toronto Coordinating Committee's Kanter Report, *Greenspace for All*).

More recently, various groups have articulated a natural systems approach to environmental protection for southern Ontario, proposing the protection of significant environmental areas through an ecological or greenspace system (e.g., Environmental Commissioner of Ontario's Report 2003; Nature Conservancy of Canada's *Conservation Blueprint* project; Federation of Ontario Naturalists' paper *Southern Ontario Greenway Strategy*, 2004; the Neptis Foundation paper *Greenlands in the Central Ontario Zone*, 2003). The system would recognize the importance of protecting and enhancing core water and land areas and the connections or linkages between them, including linkages to Lake Ontario.

A Systems Approach to Natural Heritage and Water Resources

The proposed greenbelt provides an opportunity to enhance environmental protection in southern Ontario through a natural systems approach.

- **Natural heritage system** – protecting and enhancing the health, diversity, abundance and connectivity of natural heritage features and functions. This includes:
  - the consideration of a continuous natural heritage system which involves identifying, protecting and enhancing core natural areas, or areas containing the greatest concentrations of

significant natural heritage features, and providing connections and linkages between them, such as those reflected in the Oak Ridges Moraine Conservation Plan (ORMCP), Niagara Escarpment Plan (NEP) and major river and valley systems; and,

- the identification and protection of individually significant natural heritage features and functions, such as wetlands, Areas of Natural and Scientific Interest (ANSIs), and significant woodlands, throughout the study area.

- **Water resources system** – protecting and, where necessary, improving and restoring a clean and abundant water supply, including healthy functioning aquatic ecosystems. This includes:
  - a water resources system to protect and improve the health and sustainability of hydrological integrity. This could include the identification and protection of source areas, sensitive headwaters, riparian corridors, etc. It would also require integration between the greenbelt and the broader water resource systems being developed through source water protection and watershed management, such as the ORMCP;
  - the identification and protection of significant hydrological features, such as wetlands, streams, lakes, aquifers, recharge areas and springs, and their associated hydrological functions; and,
  - a coordinated approach to assessing impacts of land-use change on water quality, water quantity and related hydrological functions, such as watershed management and lake-basin management, throughout the study area.

- **Landform conservation** – protecting the diversity and character of the natural and open rural landscape, including the unique and sensitive landforms of the area. This includes:
  - the development of a landform conservation strategy to identify and protect areas of unique, distinctive and complex natural systems within the proposed Greenbelt Study Area, such as the NEP and ORMCP; and
  - the identification, protection and enhancement of some of the more unique and sensitive landform features, such as earth science ANSIs, distinctive geological and geomorphic features, vistas and panoramas.

- **Network of open space** – identifying existing and potential public parks and open spaces, such as Bronte Creek Provincial Park, Rouge Park, the Duffins-Rouge Agricultural Preserve and conservation authority lands, that can be maintained and secured to support a natural system for future generations. This could include:
  - a system of public parks, open space and trails across the proposed Greenbelt Study Area that meet a number of objectives, including environmental protection, outdoor recreation, recreational opportunities, tourism benefits, public access and cultural and natural heritage appreciation within the proposed Greenbelt Study Area; and/or
  - a system of natural areas, other open areas or depleted mineral aggregate operations where there is an opportunity to restore such areas to a more natural condition.

To ensure the long-term protection of both the features and functions of a natural system, compatible uses such as aggregate extraction, agriculture and recreation can co-exist with environmental protection, provided they do not hinder the integrity of the system. Over the years, farmers have been stewards of many agricultural and natural features that co-exist with their agricultural operations.

In developing a Golden Horseshoe Greenbelt, the task force envisions that the suggested approaches for environmental protection will be integrated with the proposed approaches for: mineral aggregates; tender fruit and grape lands, and agriculture; transportation and infrastructure; and culture, recreation and tourism opportunities to ensure a diversity of greenbelt functions are achieved.

Management Tools for Environmental Protection

The development and management of a greenbelt for environmental protection needs to be achieved through a range of management tools used in combination with one another.

PLANNING CONTROLS

The use of planning controls will be discussed in greater detail in other parts of this paper.

NON-PLANNING TOOLS

Non-planning mechanisms can be used in tandem with a land-use planning framework to achieve the overall objective of environmental protection in the greenbelt area. These could include:

- developing a **greenbelt parks and trail strategy** to identify potential sites for future parks, and opportunities to make greenbelt lands accessible to the public. Continued implementation efforts in these areas will result in additional environmental protection and socio-economic benefits, such as nature and tourism. Beyond these two areas, there are other provincial, regional and local park and trail systems, such as Rouge Park, that could become the "backbone" of a more extensive parks and open space system across the proposed Greenbelt Study Area. It should be noted that not all areas of publicly owned greenlands should be accessible to the public, since there may be conflicts between conservation and recreational opportunities;

- developing a **greenbelt acquisition and stewardship strategy** to help guide resource allocation and provide consistent direction for stewardship programs within the proposed Greenbelt Study Area. The Neptis Foundation's Greenlands paper (2002) recommends that a central body be responsible for coordinating acquisition and land stewardship initiatives in order to pool the financial resources and expertise of government and non-government organizations. However, it is recognized that both the Niagara Escarpment Plan and Oak Ridges Moraine Plan have already established coordinating bodies and have mechanisms in place;

- requiring municipalities to pass **tree conservation bylaws** to prohibit or regulate the harm, destruction or removal of trees, particularly in areas where urban forest cover is rapidly diminishing and/or where woodlands are not managed. The proposed Greenbelt Protection Act, 2004 allows for a Minister's regulation to prohibit the cutting or removal of trees in the proposed Greenbelt Study Area; and
- requiring municipalities to pass **site alteration bylaws** to prohibit or regulate the placing or dumping of fill; the removal of topsoil, including peat; and the alteration of the grade of land, particularly where land disturbance activities negatively impacts environmental features and functions. The proposed Greenbelt Protection Act, 2004 allows for a Minister's regulation to prohibit site alteration and the grading of land in the proposed Greenbelt Study Area.

Proposed Approaches to Environmental Protection

The task force is considering a systems approach for environmental protection in the greenbelt:

SCALE OF ENVIRONMENTAL PROTECTION WITHIN THE GREENBELT

The Province, in consultation with key stakeholders, should define a system of natural and hydrological features and functions.

This system should include:

- *provincially significant and/or major natural heritage and hydrological features and functions (e.g., Oak Ridges Moraine, Niagara Escarpment, Rouge Valley); and*
- *connections between these major features and functions, including public park/open space lands and stream/river valley linkages to major water bodies such as the Great Lakes and Lake Simcoe.*

And this system could include:

- *regionally significant features and functions (e.g., portions of the Iroquois shoreline).*

PRIORITY OF ENVIRONMENTAL PROTECTION

The system of natural heritage and hydrological features and functions within the greenbelt will have a hierarchy of environmental protection:

- *sensitive areas, as defined by the province in consultation with key stakeholders, where only very limited uses (e.g., conservation, existing agriculture) would be permitted; and*
- *less sensitive areas where a variety of compatible uses, consistent with the objectives of the greenbelt, would be permitted.*

Agricultural Protection

Ontario enjoys many social, economic and environmental benefits from the agricultural sector, including exports and employment from the agricultural economy, environmental stewardship, connectivity for wildlife species, locally-produced food and specialty crops, and support for a strong rural character in communities outside of the urbanized core.

Protecting agricultural lands within a greenbelt is an important part of ensuring a healthy, working agricultural sector in the Golden Horseshoe for future generations.

Prime Agricultural Lands

Southern Ontario's prime agricultural areas are composed of Class 1, 2 and 3 soils, and are considered to be some of the best land in the world. They are a finite resource. Prime agricultural lands make up only 12 per cent of Ontario's land base, and only five per cent of Canada's total land base.

Outside of the Oak Ridges Moraine Conservation Plan (ORMCP) area, the Niagara Escarpment Plan (NEP) area, and the Duffins-Rouge Agricultural Preserve, the majority of the non-urban lands in the proposed Greenbelt Study Area are classified as prime agricultural lands.

The proximity of farmland to existing urban areas and the attractiveness of level farmland for new development have resulted in competition for land uses. Many in the agricultural sector have identified the pressures of lot fragmentation and urban development on agricultural lands, and have pressed for clear action to address these challenges (e.g., Niagara Agricultural Task Force report *Securing A Legacy for Niagara's Agricultural Land*, 2003; Christian Farmers Federation of Ontario report *Closer to the Heart*, 2002; GTA Federations of Agriculture in the *GTA Agricultural Action Plan*, 2004, and Caldwell and Weir's *Ontario's Countryside* report on severance activity). Urban boundary encroachments, non-farm uses, land speculation and lot-by-lot severances have, over time, incrementally consumed prime agricultural lands for non-agricultural uses.

Specialty Crop Areas and the Niagara Tender Fruit and Grape Lands

While prime agricultural land is a finite resource that should be protected from development pressures, specialty crop areas such as the tender fruit and grape lands and the Holland Marsh are unique, and represent a significantly smaller portion of the land base.

The Niagara region supports a diverse and strong agricultural community that includes not only tender fruit and grape production, but also greenhouse produce, field crops and livestock. The tender fruit and grape lands located in the Niagara region, and a portion of Hamilton, however, have long been regarded as a nationally unique agricultural resource, and have become a major tourist draw and a focal point for

local and regional economic development.

While the importance of these lands has been recognized in local and regional land-use planning, economic development activities that have brought prosperity to the region have also brought non-farm development and other pressures associated with urbanization.

The tender fruit and grape lands in the proposed Greenbelt Study Area described in Bill 27 are based on the Region of Niagara's Official Plan designations for "good tender fruit and good grape lands." These regional official plan land-use designations were put in place in the 1980s. The "good grape lands" designation to the south of the Niagara Escarpment may need to be reviewed and more closely defined.

The Viability of Agriculture

Preserving agricultural lands is only one aspect of creating the conditions for agricultural communities to thrive. The GTA Agricultural Action Plan and the Niagara Agricultural task force have identified that many approaches and tools are necessary to foster and support a strong, vibrant and healthy agricultural economy. Examples of the approaches and tools used in other jurisdictions include land trusts, conservation easements, financial incentives, supportive infrastructure investment, education and marketing, as well as land-use plans and zoning.

The task force recognizes the importance of ensuring the viability of agriculture, and recognizes that land-use provisions alone are not enough to ensure the long-term viability of agriculture within the greenbelt. Ensuring that prime agricultural areas are sufficiently stable and protected is a key part of providing more certainty to the agricultural sector.

Proposed Approaches to the Protection of Agricultural Lands

The task force is considering the following approach to protecting agricultural lands in the greenbelt:

ECONOMIC VIABILITY

Land-use planning alone is insufficient to ensure that agricultural lands within the greenbelt will be farmed. There is an array of issues adversely affecting agriculture across the province that need to be addressed in a holistic way.

The task force recommends that a provincial task force on agriculture be created immediately to develop agricultural policies that will ensure a viable agricultural industry across the greenbelt and the rest of Ontario.

This task force should comprise a broadly based group of stakeholders and be led by the Ministry of Agriculture and Food, with membership from the Ministries of Finance, Municipal Affairs and Housing, Natural Resources, Environment, Consumer and Business Services, federal departments and others as required.

This task force should provide an interim report to address greenbelt issues by October 2004.

CONTEXT FOR PROTECTION

Agricultural lands should be protected within the context of a provincial growth management plan to reduce the pressure on prime agricultural lands.

- *Growth should be focused around centres and along corridors to intensify development.*
- *Infill, intensification and redevelopment, including brownfields, should be supported within urban boundaries.*

LAND-USE POLICIES

Before prime agricultural lands may be considered for development, a comprehensive review should be required to demonstrate that existing urban-designated areas lack sufficient supply of land available through intensification and redevelopment.

Lot creation should be eliminated for residential infill on agricultural lands. Clearer direction or refined definitions should further restrict lot creation for all or some uses (e.g., retirement, agricultural-related, surplus farm dwellings, and severances for a farm parcel or farm-splits).

Land-use policies should be supportive of agriculture and should be consistent across the greenbelt, including areas within Oak Ridges Moraine Conservation Plan and the Niagara Escarpment Plan.

Secondary agricultural uses and agriculture-related uses should be clarified to ensure that they meet the needs of agriculture but do not erode the viability of the prime agricultural areas.

A range of approaches should strengthen protections for prime agricultural lands by:

- *tightening the definition, scale and range of secondary and agricultural-related land uses for good tender fruit and good grape lands;*
- *directing selected agricultural-related uses to settlement areas and designated areas; and*
- *exploring innovative support mechanisms and incentives for limiting secondary uses of prime agricultural lands.*

The type and location (or both) of non-residential uses for which prime agricultural areas could be re-designated or converted will be limited to ensure that the uses meet the needs of the agricultural community and do not erode the viability of the prime agricultural areas. Where possible, these uses should be directed to settlement areas.

TENDER FRUIT AND GRAPE LANDS AND HOLLAND MARSH

The entire Holland Marsh (including the portion outside the proposed Greenbelt Study Area) and the tender fruit and grape lands should be permanently protected by restricting settlement area boundary expansions.

In these areas, the range of land uses and location of "limited non-residential" uses should be restricted to those that are absolutely necessary to support agricultural uses in specialty crop areas.

OTHER AGRICULTURAL LANDS

Other agricultural lands that should be permanently protected in the greenbelt are prime agricultural lands (Class 1, 2, 3) having contiguous area sufficiently large to support the integrity of the agricultural economy and rural landscape.

In making this determination, the Province should have regard for:

- *fragmentation;*
- *urban/suburban encroachments;*
- *loss of agricultural support mechanisms;*
- *the province's growth management initiative; and*
- *rural economic development.*

COMPLEMENTARY INITIATIVES

A permanent greenbelt should support the protection of the agricultural land base through land-use policy mechanisms and complementary infrastructure and economic development initiatives such as:

- *research and education programs;*
- *promotion and marketing initiatives; and*
- *supporting infrastructure necessary for agriculture (e.g., roads, water, power, gas, drainage).*

TAXATION AND FINANCIAL TOOLS

The Province should assess potential changes to taxation policies and other financial tools to support agriculture, such as:

- *reviewing the property assessment system as it applies to the valuing of farmland; and*
- *easements and land trusts.*

Transportation and Infrastructure

Major infrastructure facilities that have influenced and supported past growth are located within the proposed Greenbelt Study Area. These facilities will continue to influence future growth, as well as the forms and locations of new, connecting infrastructure facilities.

Major water and sewer systems that serve millions of residents; the Pearson and Hamilton international airports; transportation arteries such as the Queen Elizabeth Way and highways 401, 403, 404, 406, 407 and 427; major commuter and freight rail lines; the Parkway Belt West utility corridor; electrical generation plants and major transmission corridors; and natural gas and fibre-optic cable installations are located within the Golden Horseshoe area.

The Breeze ferry, starting service from Rochester to Toronto this spring, should prompt discussion of an unexplored future transportation route. In addition, the wind turbine at Exhibition Place raises the possibility of new wind farms and other alternative energy technologies to supply the power that new growth will demand.

The Regulatory Environment

There is currently a complex regulatory environment for infrastructure.

The Provincial Policy Statement (PPS) under the *Planning Act* provides policy direction on matters of provincial interest related to land-use planning and development. These include policies intended to ensure that:

- natural heritage features and areas are protected from incompatible development;
- prime agricultural lands are protected;
- efficient, cost-effective development and land-use patterns are employed to develop strong communities and provide for housing;
- appropriate and adequate infrastructure and transportation services provision are provided across the province; and
- mineral aggregate resources are available for extraction as close to market as possible.

The Provincial Policy Statement is currently undergoing a legislated five-year review.

Within the proposed Greenbelt Study Area there are also three specific plans, the Oak Ridges Moraine Conservation Plan (ORMCP), the Niagara Escarpment Plan (NEP) and the Parkway Belt West Plan (PBWP), that provide additional and specific provincial policy direction.

The ORMCP and the NEP were designed explicitly to protect and enhance significant natural features and accordingly, they establish high thresholds for infrastructure, transportation and mineral aggregate resources use. The ORMCP and the NEP supersede other provincial legislation and policies as well as municipal official plans and zoning bylaws in the event of a conflict. The PWBP provides, in part, for major infrastructure facilities across the Greater Toronto Area (GTA).

Municipal official plans articulate local and/or regional interests and approaches to managing future growth, protecting the

environment, and providing for infrastructure and mineral aggregate resource extraction, in keeping with the provincial framework.

In addition to the provincial land-use planning framework, there are also other pieces of legislation that apply to infrastructure, including the *Canadian Environmental Assessment Act, Environmental Assessment Act, Environmental Protection Act, National Energy Board Act, Canadian Radio-television and Telecommunications Commission Act, Ontario Water Resources Act, Source Water Protection Act, Drainage Act*, and the *Aggregate Resources Act*.

These acts provide detailed procedures and processes to guide decision-making on possible locations and the development of infrastructure facilities, as well as the manner in which resources are extracted, to minimize potential impacts on the environment.

Transportation-Related Initiatives

In addition to the existing provincial legislative framework, there are many key ongoing and emerging initiatives that relate to the greenbelt and the provision of infrastructure and resources. These include a transportation strategy and a growth management plan.

The transportation strategy will support improved public transit and critical investments for the region's long-range infrastructure requirements.

As well, the Province is currently consulting on the delivery of source water protection planning as a way of securing quality water sources for the long term throughout Ontario.

The Province is taking inventory of the location and ownership of existing hydro transmission corridors transferred to the Province from Hydro One to explore options for provincial and inter-regional secondary uses such as linear transportation, transit and infrastructure, as well as open spaces, parks and trails, or other recreational uses. The province has requested that municipalities indicate their secondary use interests to the province as part of this project.

Finally, it is important to note that the development of a greenbelt should not weaken the existing provisions of the Oak Ridges Moraine Conservation Plan and the Niagara Escarpment Plan.

Principles

The task force set the following principles to guide its consideration of approaches for infrastructure in the greenbelt.

1. Recognition that the greenbelt should not be viewed as a land reserve for future infrastructure needs;
2. Recognition that the proposed Greenbelt Study Area is also the fastest growing region in Canada and a foundation for the provincial and national economies, therefore, infrastructure will be needed to support this growth;
3. Look first to alternatives that maximize the capacity of existing infrastructure;

4. Where new infrastructure is determined to be necessary, minimize social, economic and environmental impacts, respect natural features, preserve open space and seek creative approaches to design; and
5. Control growth through planning tools.

Proposed Approaches to Transportation and Infrastructure

The task force is considering the following approach for transportation and infrastructure in the greenbelt:

If it is consistent with the Greenbelt Task Force vision and goals, the Province's growth management plan and the coordination of provincial, regional and municipal infrastructure planning, then infrastructure (including highways, water, sewer, power, alternative energy facilities, telecommunications/cell towers, waste/recycling facilities, etc.) would be permitted in the greenbelt.

Locate infrastructure only in areas where there is a demonstrated need.

The Province should review the way in which need for infrastructure is assessed, to ensure proposed infrastructure reinforces growth management and greenbelt objectives.

The Province should also review the environmental assessment process to ensure that the consideration of alternatives reflects emerging technologies, innovative designs, and an appropriate balance of roads and transit.

Natural Resources

The proposed Greenbelt Study Area is abundant with a number of important natural resources, including forestry, water and wildlife. While the task force has concentrated its discussions primarily on mineral resources, we welcome comments on other natural resources as well.

Mineral Resources

The most significant non-renewable resource in the proposed Greenbelt Study Area is aggregates, including limestone, sand, gravel, clay, shale and sandstone. Extraction of these minerals and other related operations are licensed under the *Aggregate Resources Act*. Aggregates are identified in the Provincial Policy Statement as a key provincial interest for wise use and protection over the long term.

Mineral aggregates provide essential building materials for growth. According to the Ministry of Natural Resources (MNR) aggregate mapping and its 1992 State of the Resource Report, there are significant aggregate resource deposits in the Golden Horseshoe region that directly supply the housing and manufacturing industries.

More than 75 per cent of mineral aggregates used in the greenbelt area come from the Oak Ridges Moraine and Niagara Escarpment areas. The region also contains most of the province's shale resources, the raw material for the brick industry.

The Regulatory Environment

Over the past decade, the regulatory environment for aggregate extraction has become increasingly sophisticated, resulting in fewer new licenses for quarries. Most existing quarries were established in the 1950s, and are reaching the end of their deposits.

Mineral aggregate resources are non-renewable resources. Their proximity to market is one of the most significant factors in their overall cost. Since more than 90 per cent of mineral aggregate is moved by truck, transportation is one of the main factors in the cost of the resource not only in direct cost to the consumer, but also in its impacts on air quality. Shipping mineral aggregates long distances increases energy consumption and greenhouse gas emissions into the atmosphere. Proper planning for near-market extraction can reduce negative environmental impacts.

In recognition of the value of mineral aggregate resources for current and future uses, Section 2.2.1 of the Provincial Policy Statement states that "Mineral resources will be protected for long term use" and section 2.2.3.1 provides that "As much of the mineral aggregate resource as is realistically possible will be made available to supply mineral resource needs, as close to markets as possible."

In the Niagara Escarpment Plan (NEP), Escarpment Rural Area, mineral resource extraction may be permitted subject to an amendment to the NEP. The plan contains a set of standards and criteria for evaluating amendment applications to ensure that such amendments are justified. They also provide assurances that, if introduced, any new mineral extractive operation or associated accessory use will have minimal impact on the escarpment environment, and the lands will ultimately be rehabilitated and used in a manner compatible with the surrounding landscape.

Within the Oak Ridges Moraine Conservation Plan (ORMCP), mineral aggregate operations are permitted throughout the ORM except in the Natural Core Areas designated in the plan. Proposed mineral aggregate operations in the other three land-use designations must demonstrate:

- the maintenance, improvement or enhancement of the quality and quantity of ground/surface water;
- proper site rehabilitation to agricultural or natural purposes;
- the maintenance of the health, size and diversity of key natural heritage features; and
- proper rehabilitation of areas with identified landform attributes.

Site Rehabilitation

As pits and quarries reach depletion, it is important to ensure, through rehabilitation, that future uses are compatible with, or will contribute to, the objectives of any greenbelt protection plan.

Examples of rehabilitation for different purposes include the Lafarge Fonthill Pit, now a tender fruit orchard; an experimental vineyard at Vineland Quarries; the Royal Botanical Gardens; and Kerncliff conservation area in Halton Region.

As proposals for a permanent greenbelt are developed from the layering of the environmental, agricultural, cultural, recreation and heritage functions described in this paper, aggregate operations can be considered a "temporary use." These key non-renewable resources may be identified and protected for future use, and sites can ultimately be returned to natural, agricultural or recreational purposes — the use that best suits the greenbelt area in which they are situated.

Proposed Approaches to Natural Resources

The task force is considering the following approach to future resource needs:

Given the importance of the availability of aggregates close to market, as identified in the Provincial Policy Statement, high potential aggregate areas should be a consideration for inclusion in the greenbelt and should be protected from incompatible land use.

Aggregate extraction in the greenbelt should be subjected to a more rigorous approach to rehabilitation. Depleted mineral aggregate operations should more aggressively be brought into uses that would support or enhance the objectives of greenbelt protection.

The Province should clarify appropriate provincial and official plan policies surrounding new licenses for aggregate extraction.

The Province should review the licensing process to facilitate new supply and ensure the integrity of hydrogeological and ecological systems, features and functions, taking into account the requirement to rehabilitate.

Culture, Recreation and Tourism

Features, Attractions and Opportunities

The proposed Greenbelt Study Area contains important cultural heritage, recreation and tourism features and attractions.

- The area is home to the Bruce Trail, the Oak Ridges Trail, the Royal Botanical Gardens, internationally recognized bird-watching areas, and the reconstructed Iroquois Village at Crawford Lake Conservation Area.
- The Niagara peninsula boasts Niagara Falls, and a thriving food and wine industry.
- The Niagara Escarpment, designated as a World Biosphere Reserve by the United Nations for its distinctive natural landscape and internationally significant ecosystem, provides opportunities for numerous recreational activities.
- Large tracts of regional, county and conservation authority forests have been established on the Oak Ridges Moraine that provide tremendous opportunities for outdoor recreation such as hiking and nature viewing.

The close proximity of these cultural, recreational and tourism amenities contributes to a high quality of life in the Golden Horseshoe area. However, there are pressures on these resources. If our urban areas continue to expand outward, the green spaces surrounding our urban communities could be degraded, or could disappear altogether. This would reduce the available number of cultural, recreational and tourism opportunities at a time when more are needed to serve a rapidly growing population.

Culture

Cultural heritage resources include buildings, structures, and archaeological sites representing all periods of history and human endeavour. In the proposed Golden Horseshoe Greenbelt area, the people of the First Nations farmed, hunted and traded long before European settlers arrived. This area was home to the early settlers, and today, it attracts immigrants from around the world. Establishing a greenbelt would ensure the long-term preservation, use and enjoyment of the Golden Horseshoe's varied landscapes and diverse cultural and heritage resources.

Recreation

With its varied landscapes, a Golden Horseshoe Greenbelt presents opportunities to support healthy communities through year-round public access to outdoor recreation resources. By protecting and enhancing hiking trails, cycle paths, canoe routes, skating rinks, parks and other recreational resources, a greenbelt could also promote a physically active lifestyle and generate associated health benefits. It would be a blueprint for healthy living in Ontario.

A greenbelt also offers an opportunity to secure and increase access to a range of outdoor recreational activities that depend on nature or natural settings such as fishing, bird watching, sailing, nature appreciation, cross-country skiing and camping.

Tourism

Existing cultural, recreation and tourism features and attractions within the proposed Greenbelt Study Area are important to Ontario's tourism industry. Agri-tourism and culinary tourism are growing niche markets that would build on, reinforce, and promote greenbelt strengths. The greenbelt could play a vital role in promoting Ontario as a premier four-season destination in both the domestic and international markets.

An integrated, system-wide planning approach to the greenbelt would limit development pressures and encourage sustainable growth and compatible land uses. This would help protect the Golden Horseshoe's irreplaceable cultural heritage and natural aspects – its open spaces, farms, woods, gardens, village streetscapes, historic structures, local museums and archaeological sites – so that they continue to benefit the millions who live nearby and those who visit Ontario.

Proposed Approaches to Culture, Recreation and Tourism

The task force is considering the following approach to culture, recreation and tourism:

The greenbelt should be a publicly valued and important venue for cultural heritage and related activities, recreation and tourism in the Golden Horseshoe. This should be accomplished through promotion and marketing initiatives to support community economic development.

Culture, recreation and tourism opportunities should respect and be compatible with other greenbelt priorities (e.g., agriculture, natural resources and ecosystem protection) and should strengthen the vitality, integrity and profile of the greenbelt with:

- *recognized and promoted cultural sites, districts and landscapes important for community identity, history and character;*
- *a network of protected public open spaces where people can enjoy recreational and leisurely pursuits. This network includes:*
  - *provincial parks (e.g. Bronte Creek);*
  - *conservation areas;*
  - *navigable waterways; and*
  - *municipal parks and forests;*
- *private lands with recreation, tourism and conservation uses;*
- *a system of trails on public and private lands, supported by a provincial regulatory framework to address issues such as location and design, user conflicts, public safety and liability; and*
- *tourism destinations that support and depend on farms, natural areas and rural communities.*

Administration and Implementation

There are various examples of tools, approaches and models in Ontario, nationally and internationally on the implementation and administration of a Golden Horseshoe Greenbelt that apply and layer the preceding approaches for protecting environmental, agricultural, specialty and unique crop lands, key aggregate deposits, and cultural, recreation and tourism opportunities.

The proposed greenbelt will set out where growth should not occur for the purposes of the growth management plan now in development. The greenbelt will also be integrated with the larger growth management plan area to enhance the environment, rural economy and quality of life for the region's growing population.

Ontario has a long and successful history of land-use planning initiatives on which to build. Initiatives of regional or landscape scale include:

The Parkway Belt West Plan (PBWP)

Originally the Parkway Belt West Plan Act (1978), but subsequently brought under the *Ontario Planning and Development Act, 1994* (OPDA), this plan created a multi-use utility corridor, urban separator and open space system. It is administered by staff of the Ministry of Municipal Affairs and Housing.

The Niagara Escarpment Plan (NEP)

Established under the *Niagara Escarpment Planning and Development Act* (1973) (NEPDA), the plan's purpose is to protect the Niagara Escarpment and maintain lands in its vicinity as a continuous natural environment, and to ensure only development compatible with the natural environment occurs.

The Niagara Escarpment Plan is based on mapped land-use designations and related policies that balance environmental preservation with limited forms of compatible development. It also includes urban areas, but defers to municipal official plans for detailed land-use planning within the urban area.

The NEP also sets out an integrated Parks and Open Space strategy for securing and managing public lands, and includes much more detailed development control and performance standards. The development permit system was initiated in 1975.

Implementation occurs at two levels. First, municipalities are required to amend their official plans and bylaws where applicable to be in conformity with the NEP. Second, in order to implement the detailed development control and performance standards contained in the NEP, a Development Permit System is used. The system uses zoning and site plan approvals related to a permitted use granted at one time, as part of an integrated site-specific application process.

The Niagara Escarpment Plan (NEP) is administered directly by the 17-member Niagara Escarpment Commission. The commission is a special-purpose body responsible to the Minister of Natural Resources. A staff of up to 22 persons supports the commission.

The Oak Ridges Moraine Conservation Plan (ORMCP)

Established under the *Oak Ridges Moraine Conservation Act, 2001*, the plan's objectives are protecting the ecological and hydrological integrity of the moraine, and ensuring that only land and resource uses that maintain, improve or restore the ecological and hydrological functions of the moraine are permitted.

The plan is based on four land-use designations: Natural Core, Natural Linkage, Countryside and Settlement. The Natural Core and Natural Linkage designations focus on maintaining and enhancing a major natural heritage system across the moraine.

Of note, the act does not permit land to be removed from the Natural Core or the Natural Linkage designated areas. Limits of settlement areas can only be expanded in the context of a change to the plan. They are considered fixed for at least a 10-year period, until the next scheduled plan review.

Municipalities are required to bring their official plans and comprehensive zoning bylaws into conformity with the Oak Ridges Moraine Conservation Plan. Municipalities then implement the provisions.

Other Jurisdictions

The task force also reviewed greenbelt examples from other jurisdictions, including London, England; New York/New Jersey; Portland, Oregon; Napa County, California; Ottawa; and Vancouver.

Differing social, political, economic and environmental circumstances make it difficult to draw detailed comparisons to Ontario's situation. However, several generalized comments can be provided on these models.

- To varying degrees, all models focus on protecting lands from urban growth pressures.
- All models have an overall plan or strategy as their basis.
- The London, Oregon and Vancouver examples all contain a component that is directly tied into the municipal land-use planning process. The Napa County model is implemented through the land-use planning system.
- The New York/New Jersey focus is more on land stewardship, technical assistance and the provision of funding for land securement, rather than land-use planning.
- The Ottawa greenbelt is a rare example of a publicly-owned greenbelt; most greenbelts do not involve government acquisition of greenbelt lands.
- The Oregon and Vancouver models also contain non-regulatory programs such as land securement and habitat enhancement works, in addition to land-use controls.

Regardless of the model and options chosen, the administration and implementation of a permanent greenbelt must be coordinated and integrated with other related provincial initiatives, particularly growth management, source-water protection, transportation planning and planning reform.

General Elements of Greenbelt Protection

Greenbelt implementation includes a variety of building blocks, which are sometimes used independently, but more often in combination. These elements are:

- **policy options** to establish the legal basis and a framework for greenbelt protection, include legislation that is greenbelt-specific or enabling; legislation-based plans to control and direct and/or guide land use, such as the *Niagara Escarpment Act* and plan (NEP), *Oak Ridges Moraine Conservation Act, 2001* and Oak Ridges Moraine Conservation Plan (ORMCP), Parkway Belt West Plan under the *Ontario Planning and Development Act, 1994* (OPDA); and legislation-based policies, such as the Provincial Policy Statement or an area-specific provincial policy statement under the *Planning Act*;
- **implementation models** to discuss including:
  - an entirely new greenbelt entity, which would replace existing ORM and NEC arrangements;
  - an expansion of the NEC and ORM areas and plans to cover adjacent new areas;
  - maintenance of the current NEC and ORM arrangements as anchors, and the addition of new elements and connecting links under umbrella Golden Horseshoe Greenbelt legislation;
  - a Provincial Policy Model – a geographically specific provincial policy, which would supersede the Provincial Policy Statement;
- **administrative options** determine who should implement and administer a greenbelt. These options could include a designated commission or agency; a provincial ministry; municipalities; a coordinating body; or some combination of these; and
- **implementation tools** to achieve the greenbelt's stated vision and goals, including regulatory mechanisms and performance standards to regulate development and activities; provincial guidelines; and non-regulatory programs to secure, protect or enhance land, or to provide for public use, where deemed appropriate.

Tools for Implementation

A variety of regulatory and non-regulatory tools may be useful to further the vision and goals of greenbelt protection. These include:

Regulatory Tools:

- *Planning Act* and municipal land-use planning mechanisms including official plans and zoning, such as Napa Valley's Agricultural Preserve and General Plan;
- Tree conservation, site alternation and topsoil removal bylaws under the *Municipal Act, 2001*;
- the regulation of waterways by conservation authorities;
- the *Lakes and Rivers Improvement Act*;
- Niagara Escarpment Commission development permits; and

- Guidelines such as the Foodland Guidelines, 1991 ORM Guidelines and Ministry of the Environment compatibility guidelines.

Non-Regulatory Tools:
It is likely that more than 90 per cent of a Golden Horseshoe greenbelt will be privately-owned lands where non-regulatory programs will be an integral part of implementation. The programs must represent greenbelt vision and goals while being respectful of landowner rights and interests.

It is envisioned that greenbelt implementation may occur through a range of non-regulatory tools including:

- Public education and land stewardship information, incentives and special programs, possibly coordinated by a proposed Greenbelt Trust Fund, and conducted by:
  - Ontario stewardship councils;
  - conservation authorities;
  - provincial and municipal governments; and
  - non-government organizations such as the Ontario Soil and Crop Improvement Association, Ontario Federation of Agriculture, Ontario Nature, Land Trusts, Nature Conservancy of Canada and Ducks Unlimited.
- Land securement options of privately owned lands in cooperation with landowners include;
  - conservation easements;
  - donations of land;
  - bequests of land; and
  - land acquisition on a "willing buyer/willing seller" basis.

Most of the land securement options will be eligible for the Ecological Gifts Program, a federal income tax program.

- Provincial tax incentive programs available now for landowners include:
  - the Managed Forest Tax Incentive Program;
  - the Conservation Land Tax Incentive Program; and
  - the Farm Property Taxation Policy.

Proposed Approaches to Administration and Implementation

The task force is considering the following approach to administration and implementation of the greenbelt:

The greenbelt should be implemented so as to ensure permanence, integrity and consistency in policy application while having regard to regional differences.

Implementation should be coordinated with the provincial growth management initiative and:

- *be initiated through legislation that creates a Greenbelt Protection Plan that knits together:*
  - *the Niagara Escarpment Plan,*
  - *the Oak Ridges Moraine Conservation Plan, and*

– *other lands necessary to fulfill the objectives and goals of the greenbelt;*

- *be administered by municipalities outside of the Niagara Escarpment Commission jurisdiction and incorporated into municipal official plans in a consistent manner across the greenbelt;*
- *take advantage of existing administrative structures and tools where possible;*
- *have an appellate tribunal that has the expertise to uphold the integrity of the plan;*
- *assist municipalities with implementation work;*
- *include fiscal measures which fulfill the objectives of the greenbelt, particularly concerning conservation and agricultural viability;*
- *involve a working group to process Greenbelt Task Force recommendations through to the creation of the greenbelt. This working group would include municipal staff and other expert stakeholders from across the greenbelt; and*
- *be subject to monitoring performance standards and a 10-year review.*

Non-regulatory programs and tax incentives:

Where appropriate, landowners in the designated greenbelt area should be eligible for special incentives for restoration, protection and stewardship of their properties.

Next Steps

Contact Information

The greenbelt will be an important factor shaping southern Ontario's future. We want to hear from you.

This consultation document is available on the Environmental Bill of Rights (EBR) Registry on the Ministry of the Environment's website at www.ene.gov.on.ca, and on the Ministry of Municipal Affairs and Housing's website at www.greenbelt.ontario.ca. The discussion paper will be posted on the EBR for 60 days to provide the public with an opportunity to comment in writing.

Please send written submissions to:

Greenbelt Task Force
Ministry of Municipal Affairs and Housing
14th floor, 777 Bay Street,
Toronto, Ontario, M5G 2E5

To send your comments directly, please e-mail: greenbelt@mah.gov.on.ca

Public Meeting Information

The Greenbelt Task Force invites you to attend one of the upcoming public meetings in 2004 to learn more and share your views and ideas on a greenbelt.

Date	Location
May 20	**King City** King City Community Centre 25 Doctors Lane
May 25	**Oshawa** Durham College Café 71, Gordon Willey Building 2000 Simcoe Street North
May 26	**Hamilton** Hamilton Convention Centre The Wentworth Room 1 Summers Lane
May 31	**Caledon East** Caledon Community Complex 6215 Old Church Road
June 10	**St. Catharines** Canadian Auto Workers Banquet Hall 124 Bunting Road
June 16	**Burlington** Burlington Convention Centre The Emerald and Queen Victoria Halls 1120 Burloak Drive

All public meetings will begin at 7 p.m. More information on locations and times will be posted on the Municipal Affairs and Housing website.

Freedom of Information

The Government of Ontario is collecting this information for the purpose of developing a greenbelt plan. Any personal information you provide is collected in compliance with Section 38(2) of the *Freedom of Information and Protection of Privacy Act*. The government may use this information to contact you regarding your comments. Please direct any questions about the collection of the information to the Provincial Planning and Environmental Services Branch at (416) 585-6014 or by mail to the following address:

Ministry of Municipal Affairs and Housing
14th floor, 777 Bay Street,
Toronto, Ontario, M5G 2E5

Glossary

Features: naturally occurring land, water and biotic features that are important for their environmental and social values.

For natural heritage features, these could include wetlands, fish habitat, woodlands, valleylands, habitat of endangered and threatened species, wildlife habitat and areas of natural and scientific interest.

For hydrological features, these could include wetlands, kettle lakes, permanent and intermittent streams, seepage areas and springs.

Functions: the natural processes, products or services that living and non-living environments provide or perform within or between species, ecosystems and landscapes. These include hydrological, biological, physical and socio-economic interactions.

Hydrological Integrity: the conditions of ecosystems in which hydrological features and hydrological functions are unimpaired by stresses from human activity.

Infill: development on vacant lots or underdeveloped lots within a built-up area.

Open space: a more or less continuous open tract of land largely free of buildings and structures. These lands can be privately or publicly owned.

Settlement area: an existing built-up area and surrounding land which has been designated for development in a municipal official plan.

Published by the Ministry of Municipal Affairs and Housing
© Queen's Printer for Ontario, 2004
ISBN: 0-7794-6311-0
Disponible en français: Vers l'établissement d'une ceinture de verdure dans la région du Golden Horseshoe
Groupe d'étude sur la ceinture de verdure Document de consultation

Vers l'établissement d'une ceinture de verdure dans la région du Golden Horseshoe

Groupe d'étude sur la ceinture de verdure

Document de consultation

Cadre de consultation
Mai 2004

Ontario
Édifier des collectivités fortes

Table des matières

Introduction

Loi de 2004 sur la protection de la ceinture de verdure 2
Zone d'étude de la ceinture de verdure 2

Groupe d'étude sur la ceinture de verdure

Membres 3
Vision et objectifs 4
Consultations auprès des intervenants et du public 5

Cadre et contexte

Centre de l'Ontario et ceinture de verdure de la région du Golden Horseshoe 6
L'aménagement régional – une pratique de longue date en Ontario 7
Études de cas sur les ceintures de verdure 7
Initiatives provinciales connexes 8
Volets liés à la ceinture de verdure 9

Protection de l'environnement

Éléments environnementaux 10
Études sur l'environnement 10
Approche systémique concernant le patrimoine naturel et les ressources en eau 10
Outils de gestion pour la protection de l'environnement 12
Approches proposées pour la protection de l'environnement 13

Protection de l'agriculture

Terres agricoles à fort rendement 14
Zones de cultures spéciales et terres du Niagara servant à la culture des fruits tendres et du raisin 14
Viabilité de l'agriculture 15
Approches proposées pour la protection des terres agricoles 15

Transport et infrastructure

Réglementation 18
Initiatives liées au transport 19
Principes 20
Approches proposées en matière de transport et d'infrastructure 20

Ressources naturelles

Ressources minérales 21
Réglementation 21
Remise en état des terrains 22
Approches proposées pour les besoins en ressources à l'avenir 22

Culture, tourisme et loisirs

Éléments, attraits et possibilités 23
Culture 23
Loisirs 23
Tourisme 24
Approches proposées en matière de culture, de tourisme et de loisirs 24

Mise en œuvre et administration

Le Plan d'aménagement de la ceinture de promenade ouest 25
Le Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara 25
Le Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges 26
Autres administrations 26
Éléments généraux de la protection de la ceinture de verdure 27
Outils de mise en œuvre 27
Approches proposées pour la mise en œuvre et l'administration 29

Prochaines étapes

Consultation du document et présentation d'observations 30
Renseignements sur les réunions de consultation publique 30
Accès à l'information 31

Glossaire 32

Introduction

Loi de 2004 sur la protection de la ceinture de verdure

En décembre 2003, le gouvernement de l'Ontario a présenté le projet de loi 27, intitulé *Loi de 2004 sur la protection de la ceinture de verdure*, comme première mesure vers l'établissement d'une ceinture de verdure permanente dans le Sud de l'Ontario. Cette ceinture permettrait de protéger le territoire et les terres agricoles écologiquement fragiles et de gérer et de limiter la croissance urbaine.

La bonne planification en vue de la protection de l'environnement et de l'agriculture et en vue d'un aménagement durable produirait des avantages économiques pour les résidents de la région du Golden Horseshoe. C'est ce qu'a reconnu le gouvernement de l'Ontario en présentant ce projet de loi.

Si elle est adoptée par l'Assemblée législative, la nouvelle loi établirait une zone d'étude de la ceinture de verdure. Dans cette zone, un moratoire sur l'implantation d'utilisations urbaines dans les lieux d'utilisations rurales serait imposé, ce qui permettrait au gouvernement de consulter les intervenants et le public sur ce que devrait comprendre la ceinture de verdure, tout en protégeant les régions rurales contre l'urbanisation. Le moratoire prendra fin en décembre 2004. La loi proposée reconnaît ce qui suit :

- l'importance écologique et agricole de la zone d'étude de la ceinture de verdure pour la population de l'Ontario;
- l'importance de la zone d'étude de la ceinture de verdure comme source d'aliments, d'eau, de patrimoine naturel, d'espaces verts, de loisirs et de ressources naturelles qui accroît la qualité de vie;
- l'importance de continuer à protéger l'escarpement du Niagara et la moraine d'Oak Ridges.

Zone d'étude de la ceinture de verdure

La zone d'étude de la ceinture de verdure proposée représente une partie de la zone de gestion de la croissance du Centre de l'Ontario. Elle comprend les terres de la région du grand Toronto qui relèvent des régions de Durham, de York, de Halton et de Peel ainsi que des villes de Toronto et de Hamilton, les terres utilisées pour la culture des fruits tendres et du raisin désignées dans le plan officiel de la municipalité régionale de Niagara, ainsi que les terres visées par le Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara et le Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges.

Les grands centres urbains de la région du Golden Horseshoe, de même que les hameaux, villages et villes, font tous partie de la zone d'étude. Dans la campagne, la zone inclut les terres agricoles et les régions rurales, les éléments du patrimoine culturel et naturel, les parcs provinciaux et régionaux, les cours d'eau et les vallées fluviales. Elle comprend également les routes et lignes de chemin de fer, les lignes de transport d'énergie et câbles à fibres optiques ainsi que les nombreux autres secteurs d'activité et paysages qui contribuent à la vitalité du milieu rural.

C'est le gouvernement provincial qui prendra la décision finale quant aux éléments à proposer pour la ceinture de verdure, dans la zone d'étude de la ceinture de verdure. Toutefois, le Groupe d'étude sur la ceinture de verdure formulera des recommandations au gouvernement et sera heureux de recevoir vos observations sur les terres que la ceinture de verdure devrait englober ou non.

Groupe d'étude sur la ceinture de verdure

En février 2004, M. John Gerretsen, ministre des Affaires municipales et du Logement, a créé le Groupe d'étude sur la ceinture de verdure formé de 13 membres. Le Groupe d'étude, dont les membres représentent divers intervenants, formulera des recommandations sur le moyen le plus efficace que pourrait utiliser la province pour établir une ceinture de verdure permanente dans la région du Golden Horseshoe.

Le Groupe d'étude s'est rencontré 13 fois et a consulté les dirigeants municipaux en mars et en avril 2004. Il a examiné de nombreuses méthodes de protection de la ceinture de verdure et décrit dans le présent document les diverses approches qu'il propose concernant la ceinture de verdure de la région du Golden Horseshoe.

Membres :

Robert MacIsaac, président, maire de la cité de Burlington

Michael Bunce, professeur agrégé de géographie, campus de Scarborough de l'Université de Toronto

Jim Faught, directeur général, Ontario Nature

Mary Lou Garr, directrice régionale, Fédération de l'agriculture de l'Ontario

Natalie Helferty, écologue, Natural Heritage Consulting

Carol Hochu, présidente, Aggregate Producers Association of Ontario

Fraser Nelson, directeur général, Metrus Development Inc.

Rod Northey, associé, Birchall Northey

Russ Powell, directeur général, Administration de la conservation du lac Ontario

Deborah Schulte, Humber Watershed Alliance

David J. Stewart, président, Mattamy Homes

Alan C. Veale, ancien directeur (commissaire) de la planification et de l'aménagement, municipalité régionale de Niagara

Donald J. P. Ziraldo, co-fondateur et président, Inniskillin Wines

Vision et objectifs

Lors de ses premières réunions, le Groupe d'étude sur la ceinture de verdure a élaboré les énoncés de vision et des objectifs suivants. Ces énoncés ont servi à guider les délibérations du Groupe préalables aux consultations et à évaluer les recommandations proposées.

VISION

La ceinture de verdure de la région du Golden Horseshoe constituera un patrimoine permanent et durable pour les générations actuelles et futures. La ceinture de verdure améliorera nos zones urbaines et rurales grâce à un réseau continu et interrelié d'espaces verts qui :

- protège et améliore les terres écologiquement fragiles et le patrimoine naturel;
- tient compte des besoins sociaux, naturels et économiques de la région;
- soutient et favorise le secteur agricole de la région;
- conserve en vue de leur utilisation durable les ressources naturelles importantes de la région;
- continue de fournir des possibilités de loisirs et de tourisme compatibles et d'excellente qualité.

OBJECTIFS

La ceinture de verdure améliorera la qualité de la vie dans la région du Golden Horseshoe en servant à toute une gamme de fonctions, notamment en permettant de :

- fournir des espaces verts entre les espaces ouverts situés dans les zones urbaines en croissance de la région ainsi que des liens vers ces espaces;
- protéger, soutenir et restaurer les éléments et fonctions écologiques de l'environnement naturel;
- conserver les terres agricoles viables comme source commerciale continue d'aliments et d'emplois en reconnaissant l'importance essentielle du secteur agricole pour la prospérité de l'économie régionale;
- soutenir la campagne et les collectivités rurales de la région;
- conserver et rendre accessibles les ressources naturelles essentielles à une économie prospère;
- faire en sorte que les investissements dans l'infrastructure appuient les objectifs environnementaux, sociaux et économiques visés par la ceinture de verdure.

Consultations auprès des intervenants et du public

Avant de présenter ses recommandations finales, le Groupe d'étude désire entendre un vaste éventail de points de vue sur les questions abordées et les approches proposées dans le présent document de consultation.

En mai et juin 2004, le Groupe d'étude tiendra des réunions publiques et des ateliers d'intervenants dans la région du Golden Horseshoe. Le calendrier des réunions et des renseignements sur la façon de participer se trouvent dans la dernière section de ce document intitulée « Prochaines étapes ».

Au moment où il établira ses recommandations finales, le Groupe d'étude tiendra compte des points de vue et idées exprimés au cours de ces réunions ainsi que des observations présentées par écrit. En se fondant sur les recommandations du Groupe d'étude, le gouvernement prévoit proposer cet automne l'approche qui sera suivie pour la ceinture de verdure. Le public pourra faire connaître ses observations sur cette approche avant que le gouvernement procède à la mise en œuvre.

Cadre et contexte

Centre de l'Ontario et ceinture de verdure de la région du Golden Horseshoe

Le Centre de l'Ontario connaît une forte croissance démographique qui devrait se maintenir à l'avenir. En 2001, on estimait que la population y était de 7,5 millions de personnes, et on prévoit qu'elle atteindra 11 millions de personnes d'ici 2031 (ministère des Finances). La croissance démographique du Centre de l'Ontario représentera probablement 80 % de l'accroissement global de la population ontarienne pendant cette période.

La croissance démographique et la croissance économique offrent un plus grand choix en matière de lieux d'habitation et de travail. Elles génèrent en outre des investissements, des revenus et des recettes fiscales et encouragent l'innovation. Elles font augmenter la valeur des propriétés. La croissance représente également une occasion de revitaliser les terres sous-utilisées et de réaliser des objectifs sociaux.

Cependant, lorsque la croissance rapide ne s'accompagne pas d'une planification à long terme à l'échelle régionale, elle peut donner lieu à des aménagements inefficaces. Ceux-ci peuvent entraîner l'augmentation de la pollution de l'air et de l'eau, la perte d'espaces verts et de terres agricoles, des investissements dans des infrastructures inefficaces, une diminution des options en matière de transport et une surutilisation des voitures automobiles privées causant l'encombrement des routes.

Les études ont montré que si les tendances actuelles se maintiennent dans le Centre de l'Ontario, au cours des 30 prochaines années, les déplacements durant les heures de pointe prendront 45 pour 100 plus de temps que maintenant. De plus, l'expansion envahira encore une superficie de 1069 km^2, principalement des terres agricoles à fort rendement, soit près du double de la superficie de la ville de Toronto.

Cadre et contexte

Centre de l'Ontario et ceinture de verdure de la région du Golden Horseshoe

Le Centre de l'Ontario connaît une forte croissance démographique qui devrait se maintenir à l'avenir. En 2001, on estimait que la population y était de 7,5 millions de personnes, et on prévoit qu'elle atteindra 11 millions de personnes d'ici 2031 (ministère des Finances). La croissance démographique du Centre de l'Ontario représentera probablement 80 % de l'accroissement global de la population ontarienne pendant cette période.

La croissance démographique et la croissance économique offrent un plus grand choix en matière de lieux d'habitation et de travail. Elles génèrent en outre des investissements, des revenus et des recettes fiscales et encouragent l'innovation. Elles font augmenter la valeur des propriétés. La croissance représente également une occasion de revitaliser les terres sous-utilisées et de réaliser des objectifs sociaux.

Cependant, lorsque la croissance rapide ne s'accompagne pas d'une planification à long terme à l'échelle régionale, elle peut donner lieu à des aménagements inefficaces. Ceux-ci peuvent entraîner l'augmentation de la pollution de l'air et de l'eau, la perte d'espaces verts et de terres agricoles, des investissements dans des infrastructures inefficaces, une diminution des options en matière de transport et une surutilisation des voitures automobiles privées causant l'encombrement des routes.

Les études ont montré que si les tendances actuelles se maintiennent dans le Centre de l'Ontario, au cours des 30 prochaines années, les déplacements durant les heures de pointe prendront 45 pour 100 plus de temps que maintenant. De plus, l'expansion envahira encore une superficie de 1069 km^2, principalement des terres agricoles à fort rendement, soit près du double de la superficie de la ville de Toronto.

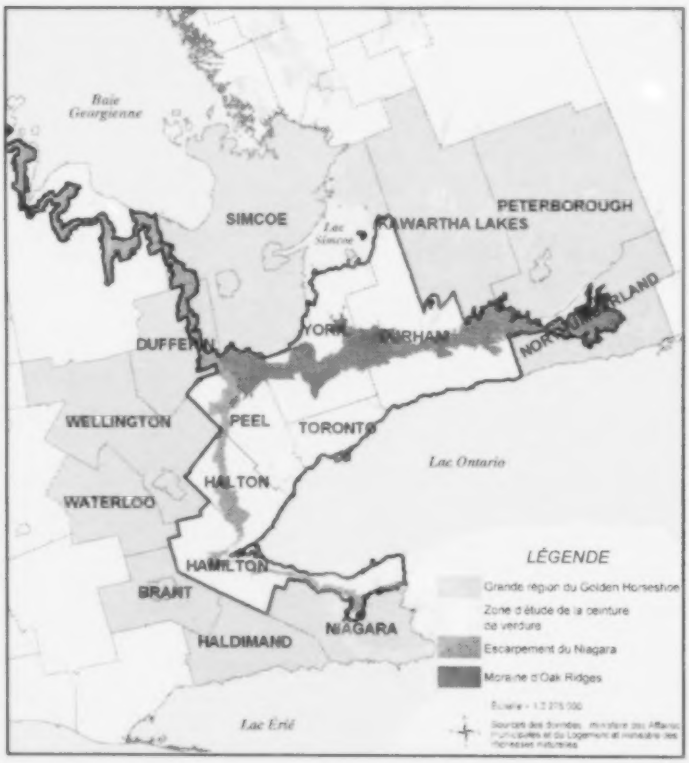

L'aménagement régional – une pratique de longue date en Ontario

L'aménagement du territoire en Ontario se pratique depuis longtemps. Dans le Centre de l'Ontario, la gestion de la croissance et la notion d'une structure et d'un plan d'aménagement à l'échelle régionale pour orienter la croissance remonte à la fin des années 60. Voici certaines des principales initiatives mises en œuvre dans la région du grand Toronto : *Toronto Centred Region Plan/Central Ontario Lakeshore Urban Complex* (Design for Development), 1970 et 1974; *Shaping Growth in the GTA/GTA Vision*, 1992; *Rapport du Groupe d'étude sur la région du grand Toronto* (rapport Golden), 1996.

Cette pratique de longue date a permis une croissance et un aménagement qui selon certains ont été très bien gérés. Comparativement à nombre d'administrations aux Etats-Unis, le Centre de l'Ontario connaît des densités plus élevées, une plus grande utilisation du transport en commun et des centres-villes plus dynamiques. Il a aussi maintenu des conditions environnementales et sociales plus saines.

Toutefois, les habitants du Centre de l'Ontario font face à un plus grand encombrement des routes et des déplacements domicile-travail plus longs, à une qualité de l'eau de plus en plus menacée, à des coûts de maintien de l'infrastructure toujours croissants, et à une perte de terres agricoles, d'espaces verts et d'éléments du patrimoine naturel. Ces enjeux qui minent la qualité de la vie menacent également la compétitivité économique de la région ainsi que sa capacité d'attirer des industries productrices de richesses.

L'Ontario bénéficie en outre de modèles de ceinture de verdure parmi les plus sophistiqués au monde, notamment le Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara, le Plan d'aménagement de la ceinture de promenade ouest, le Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges et la ceinture de verdure de la Commission de la capitale nationale à Ottawa.

Nous devons prendre des décisions cruciales concernant l'aménagement du territoire en Ontario. Au fur et à mesure que notre province continue de croître, si nous voulons que nos collectivités demeurent vigoureuses, saines et prospères tout en étant des endroits où il fait bon vivre, il nous faudra prendre des mesures pour protéger les systèmes naturels, les éléments du patrimoine et les espaces verts, la qualité de l'air, de l'eau et du sol, les terres agricoles et les collectivités rurales viables ainsi que les possibilités de loisirs.

Études de cas sur les ceintures de verdure

Un grand nombre de régions métropolitaines en croissance ont créé des ceintures de verdure afin de protéger les espaces verts, les terres agricoles, les possibilités de loisirs, les éléments du patrimoine culturel et naturel ainsi que les ressources.

Une ceinture de verdure consiste en des terres qui sont situées autour de centres urbains ou le long de corridors de croissance urbaine et qui sont protégées contre l'aménagement par diverses restrictions. La plupart des ceintures de verdure ont été établies afin de préserver des zones écologiquement fragiles, des ressources précieuses comme les terres agricoles, les forêts et les ressources minérales, ainsi que le caractère unique des régions rurales.

Une ceinture de verdure peut être un outil permettant de réduire la prolifération urbaine, de protéger l'environnement, les zones agricoles productives et les espaces verts, et d'améliorer la qualité de la vie des populations urbaines et rurales. Elle peut constituer un

élément essentiel d'une stratégie de gestion de la croissance visant à ce que les aménagements urbains aient lieu dans les zones urbaines existantes ou désignées, augmentant ainsi l'efficacité de l'infrastructure et des services en place.

Outre les considérations liées à la gestion de la croissance, une ceinture de verdure offre d'autres avantages importants. Une ceinture de verdure peut inclure des terres agricoles et des ressources naturelles, des terres écologiquement fragiles, des zones d'intérêt naturel et scientifique, des habitats d'espèces vulnérables, menacées ou en danger de disparition, des corridors de vallées et de cours d'eau et des terrains boisés. La préservation de ces terres peut permettre de maintenir ou d'accroître la biodiversité, la santé, la résistance et la connectivité de l'environnement naturel, ce qui améliore la santé globale des collectivités humaines.

Une ceinture de verdure peut contribuer à la vitalité économique locale et régionale, car elle améliore la qualité de l'environnement, protège les terres agricoles, attire d'éventuels travailleurs, offre des possibilités de loisirs et encourage les réinvestissements. Elle peut accroître la qualité de la vie d'une région métropolitaine et sa compétitivité sur le plan mondial.

Initiatives provinciales connexes

Le gouvernement provincial a mis en œuvre, ou prévoit mettre en œuvre, diverses initiatives qui touchent la zone d'étude de la ceinture de verdure et doivent faire l'objet de coordination et d'intégration.

RENFORCEMENT DES COLLECTIVITÉS

Le gouvernement est déterminé à renforcer les collectivités partout en Ontario. Diverses initiatives en ce sens ont été entreprises, notamment un programme de développement des collectivités rurales, des modifications à la *Loi sur l'aménagement du territoire*, la réforme de la location résidentielle et des négociations fédérales-provinciales en vue d'une « nouvelle donne » pour les municipalités.

PLAN DE GESTION DE LA CROISSANCE

Le ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique (MRIP) élabore un plan de gestion de la croissance comprenant un réseau de carrefours d'activités et de voies de communication régional, où se concentreront la densification et les investissements dans le transport en commun, en vue de réduire la demande pour de nouvelles terres.

Le plan de gestion de la croissance décrira aussi les besoins à long terme en matière d'infrastructure et de services dans nos collectivités, lesquels peuvent être coûteux. Certaines collectivités du Centre de l'Ontario possèdent des équipements d'infrastructure dégradés ou font face à des restrictions liées au volume, par exemple en matière de services d'eau et d'eaux usées. Ces collectivités ne pourront assurer la croissance à l'avenir sans effectuer de grands travaux d'immobilisations. Il faudra aussi faire des investissements dans le transport pour répondre aux besoins liés à la croissance.

TRANSPORT

En plus de l'initiative de gestion de la croissance, le gouvernement élabore une stratégie de transport pour la région du Golden Horseshoe.

Comme le plan de gestion de la croissance, cette stratégie appuiera l'amélioration du

transport en commun et précisera les investissements essentiels à faire pour soutenir l'infrastructure à long terme permettant d'assurer le déplacement efficace des personnes, des biens et des services dans l'ensemble de la région du Golden Horseshoe.

Comme pour les autres éléments linéaires, décider de l'emplacement des voies de communication est un processus complexe visant à relier les collectivités tout en protégeant les zones fragiles.

PROTECTION DES SOURCES D'ALIMENTATION EN EAU

À la mi-février 2004, le ministère de l'Environnement a entrepris des consultations sur les meilleurs moyens de protéger les sources d'alimentation en eau à l'échelle des bassins versants en vue d'assurer à long terme la qualité et la quantité des ressources en eau dans l'ensemble de la province. Même si cette initiative dépasse la région du Golden Horseshoe et la zone d'étude de la ceinture de verdure, elle pourrait entraîner en matière de politiques, de procédés et de législation des changements susceptibles d'avoir une incidence sur la ceinture de verdure.

PATRIMOINE

En avril 2004, le gouvernement a présenté le projet de loi 60 intitulé *Loi de 2004 modifiant la Loi sur le patrimoine de l'Ontario* qui, si elle était adoptée, accorderait entre autres à la province et aux municipalités de nouveaux pouvoirs pour arrêter la démolition des sites historiques, sous réserve d'appel devant la Commission des affaires municipales de l'Ontario.

RÉFORME DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Vers la fin du printemps, le gouvernement mènera des consultations sur la réforme de l'aménagement du territoire qu'il propose. Celle-ci comprend le projet de loi 26 – *Loi de 2004 sur le renforcement des collectivités (modification de la Loi sur l'aménagement du territoire)* – les autres réformes nécessaires en matière d'aménagement, la révision quinquennale de la Déclaration de principes provinciale, la réforme de la Commission des affaires municipales de l'Ontario et la mise en œuvre d'outils permettant de réaliser les objectifs du gouvernement en matière de renforcement des collectivités.

Volets liés à la ceinture de verdure

Le Groupe d'étude sur la ceinture de verdure a examiné cinq « volets » liés à la ceinture de verdure proposée qui fourniront le cadre des consultations menées auprès des intervenants et du public. Voici ces volets :

- protection de l'environnement;
- protection de l'agriculture, y compris les terres servant à la culture des fruits tendres et du raisin et les terres de Holland Marsh;
- transport et infrastructure;
- ressources, en particulier les ressources minérales;
- possibilités culturelles, touristiques et récréatives.

Deux thèmes dominants s'appliquent également :

- la gestion de la croissance de l'Ontario et les initiatives connexes en tant que contexte de l'aménagement d'une ceinture de verdure permanente dans la région du Golden Horseshoe;
- les approches, modèles et outils de mise en œuvre et d'administration pour la ceinture de verdure.

Chacun des « volets » fait l'objet d'une section particulière dans le présent document. L'ordre ou le contenu de ces sections ne traduisent pas une quelconque priorité. Il est probable que différentes fonctions soient plus ou moins importantes ou pertinentes dans les divers secteurs de la ceinture de verdure proposée.

Protection de l'environnement

Éléments environnementaux

Le Groupe d'étude reconnaît que la zone d'étude de la ceinture de verdure inclut des éléments importants du patrimoine naturel, notamment des terres humides, lacs de kettle, animaux rares ou menacés, plantes et habitats. Elle renferme aussi des réseaux fluviaux et de vallées qui relient la moraine d'Oak Ridges et l'escarpement du Niagara, aire d'importance écologique reconnue mondialement, aux Grands Lacs et au lac Simcoe.

La protection des espaces verts aide à assurer le maintien ou l'amélioration de divers avantages importants qui sont liés à l'environnement et qui contribuent à des collectivités saines et à une meilleure qualité de vie, par exemple :

- biodiversité grâce à la protection et à la restauration d'espaces naturels représentatifs, des habitats fauniques, d'espèces en péril et de la connectivité;
- air salubre et eau propre en abondance;
- paysages variés et panoramiques;
- possibilités de loisirs de plein air, y compris des lieux où apprendre des choses au sujet de la nature et du plein air et en profiter.

Études sur l'environnement

Au cours des dernières décennies, nombre de personnes et de groupes ont prôné l'adoption d'une approche systémique plus complète pour protéger la salubrité de l'environnement des paysages du Sud de l'Ontario (région du centre de Toronto; commission Crombie; rapport Kanter du Comité de coordination du grand Toronto, *Greenspace for All*.)

Plus récemment, divers groupes (rapport de 2003 du commissaire à l'environnement de l'Ontario; projet de *Plan de conservation* de Conservation de la nature Canada; document *Southern Ontario Greenway Strategy* (2004) de la Federation of Ontario Naturalists; document *Greenlands in the Central Ontario Zone* (2003) de la Neptis Foundation) ont présenté une approche systémique naturelle pour la protection de l'environnement dans le Sud de l'Ontario. Ils ont proposé que l'on protège les zones environnementales importantes grâce à un réseau écologique ou réseau d'espaces verts. Ce réseau reconnaîtrait l'importance de protéger et d'améliorer les principaux plans d'eau et terres ainsi que les corridors ou liens physiques qui les relient, y compris les liens physiques avec le lac Ontario.

Approche systémique concernant le patrimoine naturel et les ressources en eau

La ceinture de verdure proposée représente une occasion d'améliorer la protection de l'environnement dans le Sud de l'Ontario grâce à une approche systémique naturelle visant ce qui suit :

- **Patrimoine naturel** – protéger et améliorer la santé, la diversité, l'abondance et la connectivité des éléments et fonctions du patrimoine naturel, soit :
  - examiner la possibilité de créer un patrimoine naturel continu, ce qui implique de recenser, de protéger et d'améliorer les zones centrales naturelles, ou les zones contenant la plus forte concentration d'éléments importants du patrimoine naturel, et de fournir des corridors et liens physiques pour

les relier (comme on le voit dans le Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges (PCMOR), le Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara (PAEN), et les principaux réseaux hydrographiques et réseaux de vallées);

– recenser et protéger individuellement les fonctions et éléments importants du patrimoine naturel (terres humides, zones d'intérêt naturel et scientifique (ZINS), terrains boisés d'importance, etc.) dans l'ensemble de la zone d'étude.

- **Ressources en eau** – protéger, et au besoin améliorer et restaurer, l'approvisionnement en eau propre et abondante, notamment grâce à des écosystèmes aquatiques sains qui fonctionnent bien, soit :

  – un système de ressources en eau pour protéger et améliorer la salubrité et la viabilité de l'intégrité hydrographique. Cela pourrait exiger que l'on recense et protège les zones de sources, les cours supérieurs fragiles, les corridors riverains, etc. Cela nécessiterait également l'intégration de la ceinture de verdure avec les vastes systèmes de ressources en eau établis pour la protection des sources d'alimentation en eau et la gestion des bassins hydrographiques (p. ex., PCMOR).

  – le recensement et la protection des éléments hydrographiques d'importance (terres humides, cours d'eau, lacs, aquifères, zones d'alimentation et ruisseaux) et les fonctions hydrographiques connexes;

  – une approche coordonnée pour évaluer les effets des changements d'utilisation du sol sur la qualité de l'eau, la quantité d'eau et les fonctions hydrographiques connexes (p. ex., gestion des bassins hydrographiques et des bassins lacustres) dans l'ensemble de la zone d'étude.

- **Conservation du relief** – protéger la diversité et le caractère des paysages ruraux naturels et ouverts, notamment les reliefs uniques et fragiles de la zone, soit :

  – l'élaboration d'une stratégie de conservation du relief permettant de recenser et de protéger les systèmes naturels uniques, particuliers et complexes dans la zone d'étude de la ceinture de verdure (p. ex., EN et MOR);

  – le recensement, la protection et l'amélioration de certains des éléments les plus particuliers et fragiles du relief (p. ex., ZINS liées aux sciences de la terre, éléments géologiques et géomorphologiques, points de vue et panoramas particuliers).

- **Réseau d'espaces ouverts** – recenser les parcs publics et espaces ouverts existants ou éventuels (p.ex., parc provincial du Ruisseau Bronte, parc de la Rouge, réserve agricole de Duffins-Rouge, terres relevant d'offices de protection de la nature) pouvant être conservés et protégés en vue d'appuyer un système naturel pour les générations futures, par exemple :

  – un réseau de parcs publics, d'espaces ouverts et de sentiers établi dans la zone d'étude de la ceinture de verdure et répondant à divers objectifs (protection de l'environnement, loisirs de plein air, possibilités d'activités récréatives, avantages touristiques, accès public et découverte du patrimoine culturel et naturel).

  – un réseau de zones naturelles et d'autres espaces ouverts ou d'anciennes carrières d'agrégats minéraux susceptibles d'être remises dans un état plus naturel.

Pour assurer la protection à long terme des éléments et fonctions du système naturel, les utilisations compatibles comme l'exploitation des agrégats, l'agriculture et les loisirs peuvent coexister avec la protection de l'environnement à condition qu'elles ne nuisent pas à l'intégrité du système. Au cours des années, les exploitants agricoles ont été les gardiens et protecteurs de nombreux éléments agricoles et naturels coexistant avec leurs activités agricoles.

Dans le cadre de l'aménagement d'une ceinture de verdure dans la région du Golden Horseshoe, le Groupe d'étude envisage que les approches de protection de l'environnement proposées soient intégrées aux approches visant les agrégats minéraux, les terres servant à la culture des fruits tendres et du raisin, l'agriculture, le transport et l'infrastructure, et les possibilités culturelles, touristiques et récréatives afin que la ceinture de verdure puisse offrir une variété de fonctions.

Outils de gestion pour la protection de l'environnement

L'aménagement et la gestion d'une ceinture de verdure pour la protection de l'environnement exigent que l'on utilise divers outils de gestion en combinaison les uns avec les autres, notamment :

MÉCANISMES DE CONTRÔLE DE L'AMÉNAGEMENT :

L'utilisation de mécanismes de contrôle de l'aménagement est abordée plus en détail ailleurs dans ce document.

MÉCANISMES NON LIÉS À L'AMÉNAGEMENT :

Les mécanismes non liés à l'aménagement peuvent être utilisés en combinaison avec un cadre d'aménagement du territoire afin de réaliser l'objectif global visé par la ceinture de verdure, soit la protection de l'environnement. Entre autres mécanismes, on peut :

- Élaborer une **stratégie sur les parcs et les sentiers de la ceinture de verdure** afin de recenser les lieux où des parcs pourraient éventuellement être créés ainsi que les possibilités de rendre accessibles au public des terres situées dans la ceinture de verdure. Les efforts de mise en œuvre constants dans ces lieux contribueront à la protection de l'environnement et produiront des avantages socioéconomiques (p. ex., nature, tourisme). Il existe en dehors de ces lieux d'autres réseaux de parcs et de sentiers provinciaux, régionaux et locaux (p. ex., parc de la Rouge) qui pourraient servir de base à un vaste réseau de parcs et d'espaces ouverts dans l'ensemble de la zone d'étude de la ceinture de verdure. Il faut noter qu'il ne s'agit pas de rendre accessibles au public tous les espaces verts appartenant à l'état, car la conservation et les possibilités de loisirs peuvent s'opposer.

- Élaborer une **stratégie d'acquisition et d'intendance environnementale des terres dans la ceinture de verdure** pour guider l'affectation des ressources et fournir une orientation uniforme pour les programmes d'intendance environnementale dans la zone d'étude de la ceinture de verdure. Dans son document sur les espaces verts (2002), la Neptis Foundation recommande qu'un organisme central soit chargé de coordonner les initiatives d'acquisition et d'intendance environnementale des terres afin de mettre en commun les ressources financières et le savoir-faire des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux. Cependant, on reconnaît que le

Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara et le Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges ont déjà donné lieu à l'établissement d'organismes de coordination et de mécanismes.

- Exiger que les municipalités adoptent des **règlements sur la conservation des arbres** afin d'interdire ou de réglementer l'endommagement, la destruction ou l'enlèvement des arbres, en particulier dans les endroits où le couvert forestier urbain diminue rapidement ou où les terrains boisés ne sont pas gérés. La *Loi de 2004 sur la protection de la ceinture de verdure* proposée permettrait au ministre de prendre un règlement interdisant l'abattage ou l'enlèvement d'arbres dans la zone d'étude de la ceinture de verdure.

- Exiger que les municipalités adoptent des **règlements sur la modification d'un emplacement** afin d'interdire ou de réglementer le dépôt ou la décharge de remblai, l'enlèvement de sol arable, y compris la tourbe, et la modification du niveau du sol, en particulier dans les endroits où la perturbation du sol nuit à des éléments et fonctions de l'environnement. La *Loi de 2004 sur la protection de la ceinture de verdure* proposée permettrait au ministre de prendre un règlement interdisant la modification d'un emplacement et du niveau du sol dans la zone d'étude de la ceinture de verdure.

Approches proposées pour la protection de l'environnement

Le Groupe d'étude envisage une approche systémique pour la protection de l'environnement dans la ceinture de verdure :

PORTÉE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LA CEINTURE DE VERDURE

La province, en consultation avec les principaux intervenants, devrait définir un système d'éléments et de fonctions naturels et hydrographiques.

Ce système devrait inclure ce qui suit :

- *Éléments et fonctions du patrimoine naturel et éléments et fonctions hydrographiques d'importance provinciale ou de grande importance (p. ex., moraine d'Oak Ridges, escarpement du Niagara, vallée de la Rouge).*

- *Liens entre ces principaux éléments et fonctions, y compris les parcs publics et espaces ouverts ainsi que les cours d'eau et vallées menant aux grandes masses d'eau comme les Grands Lacs et le lac Simcoe.*

Ce système pourrait aussi inclure ce qui suit :

- *Éléments et fonctions d'importance régionale (p. ex., sections de la ligne de rivage du lac Iroquois).*

PRIORITÉ CONCERNANT LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La protection de l'environnement pour le système d'éléments et de fonctions du patrimoine naturel et d'éléments et fonctions hydrographiques dans la ceinture de verdure s'appliquera selon l'ordre de priorité suivant :

- *Zones fragiles, selon la définition établie par la province en consultation avec les principaux intervenants, où seules des utilisations très limitées seraient permises (p. ex., conservation, agriculture existante);*

- *Zones moins fragiles où diverses utilisations compatibles, conformes aux objectifs de la ceinture de verdure, seraient permises.*

Protection de l'agriculture

Le secteur agricole de l'Ontario offre de nombreux avantages sur les plans social, économique et environnemental, notamment : exportations et emplois dans le domaine agricole, intendance environnementale, connectivité pour la faune, aliments et cultures spéciales produits au niveau local, soutien d'un solide caractère rural dans les collectivités situées à l'extérieur du noyau urbanisé.

La protection des terres agricoles dans la ceinture de verdure constitue un facteur important pour assurer l'existence d'un secteur agricole sain et dynamique dans la région du Golden Horseshoe pour les générations futures.

Terres agricoles à fort rendement

Les terres agricoles à fort rendement du Sud de l'Ontario comprennent les sols de catégories 1, 2 et 3 et sont considérées parmi les meilleures terres au monde. Elles constituent une ressource limitée. Ces terres forment seulement 12 pour 100 de la superficie du sol en Ontario, et 5 pour 100 de la superficie totale du sol au Canada.

À l'extérieur des zones visées par le Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges et le Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara ainsi que de la réserve agricole de Duffins-Rouge, la majeure partie des terres non urbaines situées dans la zone d'étude de la ceinture de verdure sont classées comme des terres agricoles à fort rendement.

La présence de terres agricoles à proximité de zones urbaines existantes et l'avantage que représentent ces terrains plats pour les nouveaux aménagements ont entraîné une concurrence entre diverses utilisations du sol. Nombre d'intervenants du secteur agricole (notamment le Groupe d'étude sur l'agriculture dans la région du Niagara dans son rapport *Securing A Legacy for Niagara's Agricultural Land* (2003); la Fédération des agriculteurs chrétiens de l'Ontario dans son rapport *Closer to the Heart* (2002); l'organisme GTA Federations of Agriculture dans son document *GTA Agricultural Action Plan* (2004); Caldwell et Weir dans leur rapport *Ontario's Countryside* sur le morcellement des terres) ont fait état des pressions causées par la fragmentation des lots et l'aménagement urbain sur les terres agricoles, et ont demandé que l'on prenne des mesures claires pour répondre à ces enjeux. L'expansion urbaine, les utilisations non agricoles, la spéculation foncière et le morcellement des lots les uns après les autres ont avec le temps absorbé les terres agricoles à fort rendement à des fins non agricoles.

Zones de cultures spéciales et terres du Niagara servant à la culture des fruits tendres et du raisin

Alors que les terres agricoles à fort rendement sont une ressource limitée devant être protégée contre les pressions de l'aménagement, les zones de cultures spéciales comme les terres servant à la culture des fruits tendres et du raisin et Holland Marsh sont des terres uniques représentant une portion considérablement plus petite du territoire.

La région du Niagara possède un secteur agricole diversifié et solide comprenant non seulement la culture des fruits tendres et du raisin, mais également la culture en serre, la culture de grande production et l'élevage du bétail. Toutefois, les terres servant à la culture de fruits tendres et du raisin situées dans la région du Niagara et une partie de la ville de Hamilton sont depuis longtemps considérées comme une ressource agricole unique au

pays et sont devenues une attraction touristique de première importance et le point central du développement économique local et régional.

Même si l'on a tenu compte de l'importance de ces terres dans l'aménagement du territoire aux niveaux local et régional, les activités de développement économique qui ont rendu la région prospère ont également donné lieu à des aménagements non agricoles et entraîné d'autres pressions liées à l'urbanisation.

Les terres servant à la culture des fruits tendres et du raisin de la zone d'étude de la ceinture de verdure décrite dans le projet de loi 27 sont basées sur les désignations du plan officiel de la région du Niagara concernant les « bonnes terres pour la culture des fruits tendres et du raisin ». Ces désignations du plan officiel régional ont été établies dans les années 80. Il pourrait être nécessaire de réviser et de définir plus précisément la désignation de « bonnes terres pour la culture du raisin » au sud de l'escarpement du Niagara

Viabilité de l'agriculture

La préservation des terres agricoles ne représente qu'un des facteurs permettant d'établir les conditions nécessaires à la prospérité des collectivités agricoles. Les responsables du plan d'action agricole de la RGT et le Groupe d'étude sur l'agriculture dans la région du Niagara ont indiqué qu'il fallait avoir recours à de nombreux mécanismes et outils pour favoriser et appuyer une économie agricole solide, dynamique et saine. Parmi les divers mécanismes et outils utilisés par d'autres administrations, citons les fiducies foncières, les servitudes protectrices, les encouragements financiers, les investissements dans l'infrastructure de soutien, l'éducation et la commercialisation, les plans d'aménagement du territoire et le zonage.

Le Groupe d'étude reconnaît l'importance d'assurer la viabilité de l'agriculture et reconnaît que les dispositions sur l'aménagement du territoire ne peuvent en elles-mêmes suffire à protéger la viabilité à long terme de l'agriculture dans la ceinture de verdure. Pour offrir une plus grande certitude dans le secteur agricole, il est essentiel de faire en sorte que les terres agricoles à fort rendement soient suffisamment stables et protégées.

Approches proposées pour la protection des terres agricoles

Le Groupe d'étude envisage l'approche suivante pour protéger les terres agricoles dans la ceinture de verdure :

VIABILITÉ ÉCONOMIQUE

À lui seul, l'aménagement du territoire ne peut garantir que les terres agricoles dans la ceinture de verdure soient exploitées à des fins agricoles. Il existe dans la province toute une gamme de facteurs qui nuisent à l'agriculture et auxquels il faut répondre par une approche holistique.

Le Groupe d'étude recommande qu'un groupe de travail sur l'agriculture soit immédiatement créé et chargé d'élaborer des politiques agricoles qui assureront la viabilité de l'industrie agricole dans l'ensemble de la ceinture de verdure et ailleurs en Ontario.

Ce groupe de travail devrait être formé d'intervenants représentatifs de nombreux secteurs et dirigé par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Il devrait compter comme membres les ministères provinciaux suivants : Finances, Affaires municipales et Logement, Richesses naturelles, Environnement et Services aux consommateurs et aux entre-

prises, ainsi que des ministères du gouvernement fédéral et autres au besoin.

Ce groupe de travail devrait présenter d'ici octobre 2004 un rapport provisoire concernant les enjeux liés à la ceinture de verdure.

CONTEXTE DE LA PROTECTION

Les terres agricoles devraient être protégées dans le cadre d'un plan provincial de gestion de la croissance visant à réduire la pression qui s'exerce sur les terres agricoles à fort rendement.

- *La croissance devrait se concentrer dans les centres et le long des corridors afin d'intensifier l'aménagement.*
- *L'aménagement intercalaire, la densification et le réaménagement, y compris des friches contaminées, devraient être favorisés à l'intérieur des limites des villes.*

POLITIQUES SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Avant que des terres agricoles à fort rendement fassent l'objet d'un aménagement, il faudrait mener une étude complète montrant que la densification et le réaménagement des zones urbaines désignées actuelles ne peuvent suffire à fournir l'espace nécessaire

La création de lots sur les terres agricoles en vue de la densification résidentielle devrait être éliminée. Une orientation plus claire ou des définitions plus précises devraient limiter la création de lots pour certaines utilisations ou toutes les utilisations (p. ex., retraite, utilisations liées à l'agriculture, logements agricoles excédentaires, morcellement en vue de créer des parcelles ou de diviser une exploitation).

Les politiques sur l'utilisation du sol devraient appuyer l'agriculture et être compatibles dans l'ensemble de la ceinture de verdure, y compris les zones visées par le Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges et le Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara.

Les utilisations agricoles secondaires et les utilisations liées à l'agriculture devraient être précisées afin qu'elles répondent aux besoins de l'agriculture sans nuire à la viabilité des terres agricoles à fort rendement.

Divers mécanismes devraient renforcer la protection des terres agricoles à fort rendement en permettant :

- *de restreindre la définition et la portée des utilisations secondaires et des utilisations liées à l'agriculture sur les terres favorables à la culture des fruits tendres et du raisin;*
- *de diriger certaines utilisations liées à l'agriculture vers les zones de peuplement et les zones désignées;*
- *d'étudier la possibilité de mettre en place des mécanismes de soutien innovateurs et des encouragements pour limiter les utilisations secondaires des terres agricoles à fort rendement.*

Le genre et l'emplacement des utilisations non résidentielles aux fins desquelles les terres agricoles à fort rendement pourraient être redésignées ou converties seront limités afin que les utilisations répondent aux besoins de la collectivité agricole et ne nuisent pas à la viabilité des terres agricoles à fort rendement. Dans la mesure du possible, ces utilisations seront dirigées vers les zones de peuplement.

TERRES SERVANT À LA CULTURE DES FRUITS TENDRES ET DU RAISIN ET HOLLAND MARSH

La totalité de Holland Marsh (y compris la partie située à l'extérieur de la zone d'étude

de la ceinture de verdure) et des terres servant à la culture des fruits tendres et du raisin devrait être protégée de façon permanente en limitant l'expansion des zones de peuplement.

Dans ces zones, le genre et l'emplacement des « utilisations non résidentielles restreintes » devraient être limités aux utilisations qui sont absolument nécessaires aux utilisations agricoles.

AUTRES TERRES AGRICOLES

Les autres terres agricoles qui devraient être protégées de façon permanente dans la ceinture de verdure sont les terres agricoles à fort rendement (catégories 1, 2 et 3) d'une superficie contiguë suffisamment grande pour soutenir l'intégrité de l'économie rurale et du paysage rural.

Pour déterminer les terres qui satisfont à ce critère, la province devrait tenir compte de ce qui suit :

- *fragmentation;*
- *expansion urbaine et suburbaine;*
- *disparition de mécanismes de soutien de l'agriculture;*
- *initiative provinciale de gestion de la croissance;*
- *développement des collectivités rurales.*

INITIATIVES COMPLÉMENTAIRES

La ceinture de verdure permanente devrait favoriser la protection des terres agricoles grâce à des mécanismes d'aménagement du territoire et l'infrastructure connexe et à des initiatives de développement économique, par exemple :

- *programmes de recherche et d'éducation;*
- *initiatives de promotion et de commercialisation;*
- *infrastructure de soutien nécessaire à l'agriculture (routes, eau, électricité, gaz, drainage, etc.)*

OUTILS FISCAUX ET FINANCIERS

La province devrait étudier la possibilité d'apporter des changements aux politiques fiscales et à d'autres outils financiers afin d'appuyer l'agriculture, par exemple :

- *examiner comment le système d'évaluation foncière s'applique aux terres agricoles;*
- *servitudes et fiducies foncières.*

Transport et infrastructure

D'importantes infrastructures qui ont influencé et favorisé la croissance par le passé sont situées dans la zone d'étude de la ceinture de verdure. Ces infrastructures continueront d'influencer la croissance à l'avenir, notamment la forme et l'emplacement des nouvelles infrastructures de raccordement.

La région du Golden Horseshoe renferme de grands réseaux d'eau et d'égouts bénéficiant à des millions d'habitants; les aéroports internationaux Pearson et de Hamilton; des voies de communication comme la Queen Elizabeth Way et les autoroutes 401, 403, 404, 406, 407 et 427; d'importantes lignes ferroviaires de banlieue et de transport des marchandises; le couloir de service de la ceinture de promenade ouest; des centrales électriques et de grandes lignes de transport d'énergie; des installations pour le gaz naturel et des installations de câbles à fibres optiques.

Le traversier Breeze qui doit commencer à faire la navette entre Rochester et Toronto au printemps devrait encourager des discussions sur une voie de communication future encore inexplorée. En outre, l'aérogénérate situé à Exhibition Place laisse entrevoir la possibilité de parcs d'éoliennes et d'autres sources d'énergie non conventionnelles pour fournir l'électricité qu'exigera la nouvelle croissance.

Réglementation

La réglementation actuelle s'appliquant à l'infrastructure est complexe.

La Déclaration de principes provinciale (DPP) établie aux termes de la *Loi sur l'aménagement du territoire* fournit l'orientation stratégique à suivre pour les questions d'intérêt provincial liées à l'aménagement du territoire et au développement. Elle comprend des principes visant à faire en sorte que :

- les éléments et zones du patrimoine naturel soient protégés contre les aménagements incompatibles;
- les terres agricoles à fort rendement soient protégées;
- des formes efficaces et rentables d'aménagement et d'exploitation du territoire soient utilisées pour établir des collectivités vigoureuses et fournir des logements;
- des infrastructures et des services de transport appropriés soient fournis dans l'ensemble de la province;
- les ressources en agrégats minéraux puissent être exploitées aussi près des marchés que possible.

La DPP fait actuellement l'objet d'une révision quinquennale prévue par la loi.

Dans la zone d'étude de la ceinture de verdure, il y a aussi trois plans particuliers – le Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges (PCMOR), le Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara (PAEN) et le Plan d'aménagement de la ceinture de promenade ouest – qui précisent l'orientation stratégique provinciale à suivre.

Le PCMOR et le PAEN ont été expressément conçus pour protéger et rehausser les éléments naturels importants, et en conséquence, ils prévoient des seuils élevés en matière d'infrastructure, de transport et d'utilisation des ressources en agrégats minéraux. En cas de divergence, le PCMOR et le PAEN l'emportent sur la législation et les autres politiques provinciales ainsi que sur les plans officiels et règlements de zonage des municipalités. Le PACOP vise en partie à fournir des infrastructures importantes dans la région du grand Toronto.

Les plans officiels des municipalités précisent les intérêts et moyens locaux ou régionaux en

matière de gestion de la croissance future, protégeant l'environnement et prévoyant l'infrastructure et l'exploitation des ressources en agrégats minéraux, en conformité avec le cadre provincial.

En plus du cadre d'aménagement du territoire provincial, d'autres lois s'appliquent à l'infrastructure, notamment les suivantes : *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, Loi sur les évaluations environnementales, Loi sur la protection de l'environnement, Loi sur l'Office national de l'énergie, Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, Loi sur les ressources en eau de l'Ontario, Loi sur la protection des sources d'eau, Loi sur le drainage, Loi sur les ressources en agrégats.*

Ces lois prévoient des procédés et processus détaillés orientant la prise de décisions concernant l'emplacement et la construction possibles des infrastructures ainsi que la façon dont les ressources doivent être exploitées pour réduire au minimum les répercussions éventuelles sur l'environnement.

Initiatives liées au transport

En plus du cadre législatif provincial actuel, de nombreuses initiatives importantes, déjà en place ou en cours d'élaboration, visent la ceinture de verdure et s'appliquent à l'infrastructure et aux ressources.

La stratégie de transport aura pour but d'améliorer le transport en commun et d'appuyer les investissements essentiels permettant de répondre aux exigences de la région concernant l'infrastructure à long terme.

De plus, la province mène actuellement des consultations sur la planification de la protection des sources d'alimentation en eau afin d'assurer la qualité à long terme de ces sources partout en Ontario.

La province est en train de déterminer l'emplacement et la propriété des couloirs de transport d'électricité transférés de Hydro One à la province. Elle entend explorer les possibilités d'utilisations secondaires de ces couloirs à l'échelle provinciale et interrégionale, notamment pour le transport linéaire, le transport en commun, l'infrastructure, des espaces ouverts, parcs et sentiers, ou d'autres utilisations liées aux loisirs. La province a également demandé que les municipalités lui fassent connaître les utilisations secondaires auxquelles elles préfèreraient que servent ces couloirs.

Finalement, il faut souligner que l'aménagement de la ceinture de verdure ne doit pas affaiblir les dispositions actuelles du Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges et du Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara.

Principes

Le Groupe d'étude établit les principes directeurs suivants s'appliquant au choix d'une approche concernant l'infrastructure dans la ceinture de verdure :

1. Reconnaître que la ceinture de verdure ne doit pas être considérée comme une réserve foncière permettant de répondre aux besoins en infrastructure à l'avenir.
2. Reconnaître que la zone d'étude de la ceinture de verdure est également la région qui connaît la plus forte croissance au Canada et constitue un fondement de l'économie provinciale et nationale; par conséquent, l'infrastructure devra permettre de soutenir cette croissance.
3. Examiner d'abord des solutions qui maximisent la capacité de l'infrastructure en place.

4. Lorsque l'on détermine qu'une nouvelle infrastructure est nécessaire, réduire au minimum les répercussions sociales, économiques et environnementales, respecter les éléments naturels, conserver les espaces ouverts et utiliser des méthodes de conception créatives.
5. Contrôler la croissance grâce à des outils d'aménagement.

Approches proposées en matière de transport et d'infrastructure

Le Groupe d'étude envisage l'approche suivante concernant le transport et l'infrastructure :

Si cela est compatible avec la vision et les objectifs du Groupe d'étude sur la ceinture de verdure, le plan provincial de gestion de la croissance et la coordination de l'aménagement de l'infrastructure provincial, régional et municipal, permettre la création d'infrastructures (routes, réseaux d'eau, égouts, électricité, installations d'énergie non conventionnelles, tours de télécommunications/stations cellulaires, installations de traitement des déchets/de recyclage, etc.) dans la ceinture de verdure.

Créer l'infrastructure seulement dans les zones où des besoins prouvés existent.

La province devrait examiner la façon dont on détermine les besoins en matière d'infrastructure afin que l'infrastructure proposée appuie les objectifs de la gestion de la croissance et de la ceinture de verdure.

La province devrait également revoir le processus d'évaluation environnementale afin que les solutions différentes envisagées soient fondées sur les nouvelles technologies, des conceptions novatrices et un bon équilibre entre les routes et les transports en commun.

Ressources naturelles

La zone d'étude de la ceinture de verdure abonde en importantes ressources naturelles, notamment forêts, eau et faune. Même si le Groupe d'étude a principalement axé ses discussions sur les ressources minérales, nous serons également heureux de recevoir des observations sur d'autres ressources naturelles.

Ressources minérales

Les plus importantes ressources non renouvelables situées dans la zone d'étude de la ceinture de verdure sont les agrégats (notamment calcaire, sable, gravier, argile, schiste argileux, grès). L'exploitation de ces minéraux et les autres exploitations connexes exigent un permis aux termes de la *Loi sur les ressources en agrégats*. La sage utilisation et la protection à long terme des agrégats figurent dans la Déclaration de principes provinciale comme une question clé d'intérêt provincial.

Les agrégats minéraux constituent des matériaux de construction essentiels à la croissance. Selon les cartes et le rapport sur l'état des ressources (1992) publiés par le ministère des Richesses naturelles (MRN), il existe dans la région du Golden Horseshoe des gisements importants d'agrégats qui alimentent directement les secteurs de l'habitation et de la fabrication.

Plus de 75 pour 100 des agrégats minéraux utilisés dans la ceinture de verdure proviennent de zones situées dans la moraine d'Oak Ridges et l'escarpement du Niagara. La région renferme aussi la majeure partie des ressources en schiste argileux de la province, matière première du secteur de la fabrication de briques.

Réglementation

Au cours de la dernière décennie, la réglementation s'appliquant à l'exploitation des agrégats est devenue de plus en plus sophistiquée, ce qui a entraîné la diminution du nombre de permis délivrés pour l'exploitation de carrières. La plupart des carrières actuelles ont été établies dans les années 50 et leurs gisements sont presque épuisés.

Les ressources en agrégats minéraux sont des ressources non renouvelables. La distance qui les sépare des marchés est l'un des plus importants facteurs contribuant à leurs coûts globaux. Étant donné que plus de 90 pour 100 des agrégats minéraux sont transportés par camion, le transport représente l'un des principaux facteurs du coût de ces ressources, non seulement pour ce qui est du coût direct pour les consommateurs, mais également pour ce qui est des répercussions sur la qualité de l'air. Le transport des agrégats minéraux sur de grandes distances accroît la consommation d'énergie et le rejet de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. En planifiant bien leur exploitation près des marchés, on peut réduire les répercussions nuisibles sur l'environnement.

En reconnaissance de l'importance actuelle et future des ressources en agrégats minéraux, l'article 2.2.1 de la Déclaration de principes provinciale précise que « Les ressources minérales seront protégées en vue de leur utilisation à long terme », et l'article 2.2.3.1, que « Autant de ressources en agrégats minéraux que possible seront rendues disponibles aux fins d'extraction pour répondre aux besoins en ressources minérales et assurer que les ressources exploitables se trouvent près des marchés dans la mesure du possible ».

Dans le Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara (PAEN), secteur rural de l'escarpement, l'exploitation des ressources minérales peut être permise grâce à la modification du PAEN. Le Plan prévoit une série de normes et de critères pour évaluer les demandes de modification. On vise ainsi à ce que toute modification soit justifiée et à garantir que l'établissement d'une nouvelle exploitation de ressources minérales et les utilisations secondaires connexes aient le moins de répercussions possibles sur l'environnement de l'escarpement et que les terres

soient par la suite remises en état et utilisées à des fins compatibles avec le paysage environnant.

Dans le Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges (PCMOR), les exploitations d'agrégats minéraux sont permises dans l'ensemble de la moraine d'Oak Ridges sauf dans les zones centrales naturelles désignées dans le Plan. Les exploitations d'agrégats minéraux proposées dans les trois autres types de zones doivent permettre ce qui suit :

- le maintien ou l'amélioration de la qualité et de la quantité des eaux souterraines et de surface;
- la bonne remise en état du site à des fins agricoles ou naturelles;
- le maintien de la santé, de la taille et de la diversité des principaux éléments du patrimoine naturel;
- la bonne remise en état des sites où l'on a relevé des reliefs.

Remise en état des terrains

Une fois que les puits d'extraction et les carrières sont épuisés, il importe de les remettre en état afin de pouvoir les affecter à des utilisations qui contribuent aux objectifs du plan de protection de la ceinture de verdure ou qui sont compatibles avec ces objectifs.

Parmi les exemples de remise en état en vue d'utilisations différentes, citons le Lafarge Fonthill Pit, maintenant un verger de fruits tendres, le vignoble expérimental situé dans les Vineland Quarries, les Jardins botaniques royaux, et l'aire de conservation Kerncliff dans la région de Halton.

Dans les propositions visant à établir une ceinture de verdure permanente tenant compte des divers volets décrits dans le présent document (protection de l'environnement et de l'agriculture, patrimoine, culture et loisirs), les exploitations d'agrégats peuvent être considérées comme une « utilisation temporaire ». Les gisements d'agrégats, en tant qu'importantes ressources non renouvelables, peuvent être recensés et protégés pour une utilisation future, puis les carrières remises en état aux fins naturelles, agricoles ou récréatives qui correspondent le mieux au secteur de la ceinture de verdure où elles se trouvent.

Approches proposées pour les besoins en ressources à l'avenir

Le Groupe d'étude envisage l'approche suivante concernant les besoins en ressources à l'avenir :

Étant donné l'importance de l'exploitation des agrégats à proximité des marchés, comme le précise la Déclaration de principes provinciale, on devrait envisager d'inclure dans la ceinture de verdure les zones potentiellement riches en agrégats et les protéger contre les utilisations du sol incompatibles.

L'exploitation des agrégats dans la ceinture de verdure devrait faire l'objet de critères plus stricts concernant la remise en état. On devrait assurer plus énergiquement la transformation des exploitations dont les gisements sont épuisés en vue d'utilisations appuyant ou rehaussant les objectifs de protection de la ceinture de verdure.

La province devrait préciser les lignes directrices provinciales et les lignes directrices des plans officiels s'appliquant à la délivrance de nouveaux permis d'exploitation d'agrégats.

La province devrait examiner le processus de délivrance de permis afin de faciliter les nouveaux approvisionnements et de protéger l'intégrité des systèmes, éléments et fonctions hydrogéologiques et écologiques, en tenant compte des exigences concernant la remise en état.

Culture, tourisme et loisirs

Éléments, attraits et possibilités

La zone d'étude de la ceinture de verdure contient d'importants éléments du patrimoine culturel, lieux de loisirs et attractions touristiques.

- La zone comprend le sentier Bruce, le sentier de la moraine d'Oak Ridges, les Jardins botaniques royaux, des sites ornithologiques de renommée mondiale ainsi que le village iroquois reconstruit dans l'aire de conservation de Crawford Lake.
- La péninsule du Niagara offre les chutes Niagara et possède une industrie alimentaire et vinicole prospère.
- L'escarpement du Niagara, désigné réserve mondiale de la biosphère par les Nations Unies pour son paysage naturel particulier et son écosystème d'importance internationale, offre de nombreuses possibilités de loisirs.
- De larges étendues de forêts relevant de régions, de comtés et d'offices de protection de la nature ont été établies dans la moraine d'Oak Ridges et offrent d'excellentes possibilités de loisirs de plein air comme la randonnée et l'observation de la nature.

La proximité de ces attraits culturels, récréatifs et touristiques contribue à la qualité de vie élevée dans la région du Golden Horseshoe. Cependant, des pressions s'exercent aussi sur ces ressources. Si les zones urbaines continuent leur expansion, les espaces verts entourant nos collectivités urbaines pourraient se dégrader ou disparaître entièrement. Cela réduirait les possibilités culturelles, récréatives et touristiques offertes au moment même où il faudrait en avoir plus pour répondre aux besoins d'une population en croissance rapide.

Culture

Les ressources du patrimoine culturel comprennent des immeubles, structures et sites archéologiques représentant toutes les périodes de l'histoire et de l'activité humaine. Dans la ceinture de verdure proposée pour la région du Golden Horseshoe, les peuples des Premières nations pratiquaient l'agriculture et la chasse et faisaient des échanges bien avant l'arrivée des colons européens. C'est dans cette région que se sont établis les colons qui sont venus en Ontario, et de nos jours la région attire des immigrants du monde entier. La création d'une ceinture de verdure garantirait la conservation à long terme, l'utilisation et la mise en valeur des paysages variés et des ressources culturelles et patrimoniales diverses de la région du Golden Horseshoe.

Loisirs

Avec ses paysages variés, la ceinture de verdure de la région du Golden Horseshoe pourrait permettre d'appuyer la prospérité des collectivités en donnant accès toute l'année à des loisirs de plein air. En protégeant et en améliorant les sentiers de randonnée, les pistes cyclables, les itinéraires de canotage, les patinoires, les parcs et les autres ressources récréatives, la ceinture de verdure pourrait également encourager un mode de vie actif et avoir des effets salutaires pour la santé. Elle servirait de modèle de vie saine en Ontario.

La ceinture de verdure pourrait aussi permettre de protéger et d'accroître l'accès à toute une gamme d'activités récréatives de plein air liées à la nature, comme la pêche, l'observation d'oiseaux, la voile, la découverte de la nature, le ski de fond et le camping.

Tourisme

Les attractions et éléments culturels, récréatifs et touristiques dans la zone d'étude de la ceinture de verdure sont im portants pour l'industrie touristique de l'Ontario. L'agritourisme et le tourisme culinaire constituent des marchés spécialisés en plein essor qui miseraient sur les points forts de la ceinture de verdure, les renforceraient et les mettraient en valeur. La ceinture de verdure pourrait jouer un rôle essentiel pour ce qui est de faire connaître l'Ontario comme destination quatre-saisons de premier choix sur les marchés national et international.

Le recours à une approche de planification intégrée à l'échelle du système dans la ceinture de verdure limiterait les pressions exercées par l'aménagement et encouragerait la croissance durable et des utilisations du sol compatibles. Cela contribuerait à protéger le patrimoine culturel et les éléments naturels irremplaçables de la région du Golden Horseshoe – espaces ouverts, fermes, forêts, jardins, villages pittoresques, structures historiques, musées locaux et sites archéologiques – de façon à ce que les millions de personnes qui habitent dans les environs ou celles qui visitent l'Ontario puissent continuer d'en profiter.

Approches proposées en matière de culture, de tourisme et de loisirs

Le Groupe d'étude envisage l'approche suivante concernant le patrimoine culturel, les loisirs et le tourisme :

La ceinture de verdure devrait être un endroit reconnu par le public et important pour les activités liées au patrimoine culturel, les loisirs et le tourisme dans la région du Golden Horseshoe. Cela devrait être réalisé grâce à des initiatives de promotion et de commercialisation appuyant le développement économique communautaire.

Les possibilités culturelles, récréatives et touristiques devraient respecter les autres priorités de la ceinture de verdure (p. ex., protection de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'écosystème) et être compatibles avec elles et devraient renforcer la vitalité, l'intégrité et le profil de la ceinture de verdure grâce à ce qui suit :

- *reconnaissance et promotion des sites culturels, districts et paysages importants pour l'identité, l'histoire et le caractère des collectivités;*
- *réseau d'espaces ouverts publics protégés où les gens peuvent pratiquer des loisirs, notamment :*
  - *parcs provinciaux (p. ex., ruisseau Bronte);*
  - *aires de conservation;*
  - *voies navigables;*
  - *forêts et parcs municipaux;*
- *terres privées offrant des possibilités de loisirs, de tourisme et de conservation;*
- *réseau de sentiers situé sur des terres publiques et privées, appuyé par un cadre de réglementation provincial traitant de questions comme l'emplacement et la conception, les différends entre utilisateurs, la sécurité publique et la responsabilité;*
- *destinations touristiques qui misent sur les fermes, les aires naturelles et les collectivités rurales et les appuient.*

Mise en œuvre et administration

Il existe divers exemples d'outils, de méthodes et de modèles utilisés en Ontario, sur le plan national et international qui pourraient servir à mettre en œuvre et à administrer la ceinture de verdure de la région du Golden Horseshoe. Ils permettraient d'appliquer et d'ordonner les diverses approches mentionnées visant à protéger l'environnement, les terres agricoles, les terres de cultures spéciales et uniques, les principaux gisements d'agrégats et les possibilités culturelles, récréatives et touristiques.

La ceinture de verdure proposée précisera les lieux où il ne devrait pas y avoir de croissance aux fins du plan de gestion de la croissance en cours d'élaboration. La ceinture sera également intégrée au vaste plan de gestion de la croissance de la région visant à améliorer l'environnement, l'économie rurale et la qualité de la vie de la population en croissance.

En fait, depuis longtemps l'Ontario met en œuvre des initiatives réussies d'aménagement du territoire sur lesquelles on peut s'appuyer. Parmi les initiatives mises en œuvre à l'échelle régionale ou à l'échelle des paysages, citons :

Le Plan d'aménagement de la ceinture de promenade ouest

Adopté à l'origine aux termes de la *Loi sur la planification et l'aménagement d'une ceinture de promenade* (1978), puis appliqué en vertu de la *Loi sur la planification et l'aménagement du territoire de l'Ontario*, ce plan a permis la création d'un couloir de service à usages multiples, d'un séparateur urbain et d'un réseau d'espaces ouverts. Il est administré par le personnel du ministère des Affaires municipales et du Logement.

Le Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara (PAEN)

Établi aux termes de la *Loi sur la planification et l'aménagement de l'escarpement du Niagara* (1973), le Plan vise à protéger l'escarpement du Niagara et à conserver les terres environnantes comme un environnement naturel continu et à faire en sorte que les aménagements effectués soient compatibles avec l'environnement naturel.

Le Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara est basé sur des cartes de désignations d'utilisation du sol et les lignes directrices connexes qui établissent un équilibre entre la conservation et des formes limitées d'aménagement compatible. Le Plan vise également des zones urbaines, mais s'en remet aux plans officiels des municipalités pour le détail de l'aménagement du territoire dans ces zones.

Le PAEN établit également une stratégie intégrée de parcs et d'espaces ouverts pour protéger et gérer les terres publiques et prévoit des mécanismes de contrôle de l'aménagement et des normes de rendement très détaillés. Le système de délivrance des permis d'aménagement a été mis en place en 1975.

Sa mise en œuvre s'effectue à deux paliers. D'abord, les municipalités doivent modifier leur plan officiel (ainsi que leurs règlements municipaux le cas échéant) afin de se conformer au PAEN. Puis, afin de suivre les mécanismes de contrôle de l'aménagement et les normes de rendement détaillés, on utilise un système de délivrance des permis d'aménagement. Le système utilise les approbations pour le zonage et les plans d'implantation liés à une utilisation permise, dans le cadre d'un processus de demande intégré visant chacun des lieux d'aménagement.

Le PAEN est administré directement par la Commission de l'escarpement du Niagara, composée de 17 membres. La Commission est un organisme à vocation spécifique relevant du ministre des Richesses naturelles. Son personnel compte jusqu'à 22 personnes.

Le Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges (PCMOR)

Établi aux termes de la *Loi de 2001 sur la conservation de la moraine d'Oak Ridges*, le Plan vise à protéger l'intégrité écologique et hydrographique de la moraine et à permettre uniquement les utilisations des terres et des ressources qui maintiennent, renforcent ou rétablissent les fonctions écologiques et hydrographiques de la moraine.

Le Plan est basé sur quatre désignations d'utilisation du sol (zones centrales naturelles, liens physiques naturels, zones de campagne et zones de peuplement). La désignation des zones centrales naturelles et des liens physiques naturels vise à maintenir et à rehausser le patrimoine naturel dans l'ensemble de la moraine.

Il convient de noter que la Loi interdit le retranchement de terres des zones centrales naturelles et des liens physiques naturels désignés. Les limites des zones de peuplement peuvent uniquement être agrandies dans le cadre d'une modification du Plan. Ces limites sont considérées fixes pendant une période de dix ans, soit jusqu'à la prochaine révision prévue du Plan.

Les municipalités doivent modifier leur plan officiel et leurs règlements de zonage complets afin qu'ils soient conformes au Plan. Les municipalités mettent ensuite en application les dispositions.

Autres administrations

Le Groupe d'étude a également examiné les modèles de ceinture de verdure mis en œuvre à l'extérieur de l'Ontario, notamment à Londres, dans les États de New York/New Jersey, à Portland (Oregon), dans le Napa County (Californie), à Ottawa et à Vancouver.

Les situations sociales, politiques, économiques et environnementales différentes rendent difficile la comparaison détaillée avec l'Ontario. Cependant, des observations générales peuvent être formulées :

- Dans une plus ou moins large mesure, tous les modèles visent essentiellement à protéger les terres contre les pressions de la croissance urbaine;
- Tous les modèles ont comme base un plan ou une stratégie d'ensemble;
- Les modèles de ceinture de verdure mis en place à Londres, en Oregon et à Vancouver comprennent une composante liée directement au processus municipal d'aménagement du territoire. Dans le Napa County, le modèle est mis en œuvre grâce au système d'aménagement du territoire;
- Dans les États de New York/New Jersey, l'accent porte sur l'intendance, l'aide technique et le versement de fonds pour la protection de terres plutôt que sur l'aménagement du territoire;
- La ceinture de verdure d'Ottawa constitue un rare exemple de terres appartenant à l'état; la plupart des ceintures de verdure n'impliquent pas l'acquisition de terres par le gouvernement;
- En plus de mécanismes de contrôle de l'aménagement, les modèles utilisés en Oregon et à Vancouver comprennent des programmes non réglementaires (p. ex., protection des terres, amélioration des habitats).

Quels que soient le modèle et les options retenus, la mise en œuvre et l'administration d'une ceinture de verdure permanente doivent être coordonnées et intégrées avec les initiatives provinciales connexes, en particulier pour ce qui est de la gestion de la croissance, de la protection des sources d'alimentation en eau, de la planification du transport et de la réforme du système d'aménagement.

Éléments généraux de la protection de la ceinture de verdure

L'établissement d'une ceinture de verdure inclut divers éléments, parfois utilisés séparément, mais le plus souvent en combinaison. Voici ces éléments :

- **Options en matière de politiques** pour établir le fondement juridique et le cadre de la protection de la ceinture de verdure, notamment des lois s'appliquant expressément à la ceinture de verdure ou l'autorisant; plans fondés sur les lois pour contrôler ou orienter l'utilisation du sol – p. ex., *Loi sur la planification et l'aménagement de l'escarpement du Niagara et PAEN, Loi de 2001 sur la conservation de la moraine d'Oak Ridges et PCMOR*, Plan d'aménagement de la ceinture de promenade ouest aux termes de la *Loi de 1994 sur la planification et l'aménagement du territoire de l'Ontario*; politiques fondées sur les lois, comme la Déclaration de principes provinciale ou déclaration de principes provinciale visant une région particulière aux termes de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.
- **Modèles de mise en œuvre** à discuter, par exemple :
  - ceinture de verdure entièrement nouvelle remplaçant les arrangements s'appliquant à la moraine d'Oak Ridges et à l'escarpement du Niagara;
  - expansion des zones et plans visant la moraine d'Oak Ridges et l'escarpement du Niagara afin d'y englober de nouvelles zones adjacentes;
  - maintien des arrangements actuels s'appliquant à la moraine d'Oak Ridges et à l'escarpement du Niagara comme bases et ajout de nouveaux éléments et de corridors de raccordement aux termes d'une loi générale touchant la ceinture de verdure de la région du Golden Horseshoe;
  - modèle de politique provinciale – politique provinciale s'appliquant à une zone géographique particulière et qui remplacerait la Déclaration de principes provinciale.
- **Options administratives** précisant le ou les organismes qui doivent mettre en œuvre et administrer la ceinture de verdure, par exemple : commission ou organisme désigné, ministère provincial, municipalités ou organisme de coordination.
- **Outils de mise en œuvre** permettant de réaliser la vision et les buts visés par la ceinture de verdure, notamment des mécanismes de réglementation et normes de rendement régissant l'aménagement et les activités, des lignes directrices provinciales, et, si cela est avantageux, des programmes non réglementaires pour protéger ou améliorer les terres ou assurer l'utilisation par le public.

Outils de mise en œuvre

Divers outils réglementaires et non réglementaires peuvent servir à réaliser la vision et les buts visés par la protection de la ceinture de verdure, notamment :

Outils réglementaires :

- *Loi sur l'aménagement du territoire* et mécanismes municipaux d'aménagement du territoire, notamment les plans officiels et le zonage comme le Agricultural Preserve and General Plan de la Napa Valley;
- Règlements municipaux sur la conservation des arbres, la modification d'un emplacement et l'enlèvement du sol arable aux termes de la *Loi de 2001 sur les municipalités*;
- réglementation des voies d'eau par les offices de protection de la nature;
- *Loi sur l'aménagement des lacs et des rivières*;
- Permis d'aménagement de la Commission de l'escarpement du Niagara.
- Directives comme les *Foodland Guidelines*, les lignes directrices sur la moraine d'Oak Ridges de 1991 et les lignes directrices sur les utilisations compatibles du ministère de l'Environnement.

Outils non réglementaires :

Il est probable que plus de 90 pour 100 de la ceinture de verdure de la région du Golden Horseshoe sera constitué des terres privées où des programmes non réglementaires feront partie intégrante de la mise en œuvre. Ces programmes doivent tenir compte de la vision et des objectifs liés à la ceinture de verdure tout en respectant les droits et intérêts des propriétaires fonciers.

La mise en œuvre de la ceinture de verdure pourra nécessiter un éventail d'outils non réglementaires, notamment les suivants :

- éducation du public et renseignements sur l'intendance environnementale des terres, encouragements et programmes spéciaux, éventuellement coordonnés par un fonds fiduciaire de la ceinture de verdure et dirigés par :
  - les conseils d'intendance environnementale de l'Ontario;
  - les offices de protection de la nature;
  - le gouvernement provincial et les administrations municipales;
  - les organismes non gouvernementaux, p. ex., : Association pour l'amélioration des sols et des récoltes de l'Ontario, Fédération de l'agriculture de l'Ontario, Ontario Nature, Land Trusts, Société canadienne pour la conservation de la nature, Canards illimités;
- mesures de protection des terres privées en coopération avec les propriétaires, notamment :
  - servitudes protectrices;
  - dons de terrains;
  - legs de terrains;
  - acquisition de terrains grâce à la vente à l'amiable;

La plupart des mesures de protection des terres seront admissibles au Programme des dons écologiques, un programme fédéral d'encouragement fiscal.

- programmes d'encouragement fiscal provinciaux offerts actuellement aux propriétaires fonciers, notamment :
  - Programme d'encouragement fiscal pour les forêts aménagées;
  - Programme d'encouragement fiscal pour les terres protégées;
  - politique fiscale pour les propriétés agricoles.

Approches proposées pour la mise en œuvre et l'administration

Le Groupe d'étude envisage l'approche suivante pour la mise en œuvre et l'administration de la ceinture de verdure :

La ceinture de verdure devrait être mise en œuvre de manière à assurer la permanence, l'intégrité et l'uniformité dans l'application des politiques tout en tenant compte des différences régionales.

La mise en œuvre devrait être coordonnée avec l'initiative provinciale de gestion de la croissance et devrait :

- *être engagée par une loi établissant un plan de protection de la ceinture de verdure qui lie ensemble :*
  - *le Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara;*
  - *le Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges;*
  - *d'autres terres nécessaires pour réaliser les buts et objectifs liés à la ceinture de verdure;*
- *être administrée par les municipalités à l'extérieur du territoire relevant de la Commission de l'escarpement du Niagara et être incorporée aux plans officiels des municipalités de manière uniforme dans l'ensemble de la ceinture de verdure*
- *s'appuyer si possible sur les structures et outils administratifs en place;*
- *s'accompagner d'un tribunal d'appel ayant les connaissances nécessaires pour maintenir l'intégrité du plan;*
- *aider les municipalités pour le travail de mise en œuvre;*
- *comprendre des mesures fiscales répondant aux objectifs liés à la ceinture de verdure, en particulier en ce qui concerne la conservation et la viabilité de l'agriculture;*
- *prévoir l'établissement d'un groupe de travail chargé d'appliquer les recommandations formulées par le Groupe d'étude sur la ceinture de verdure jusqu'à la création de la ceinture de verdure. Ce groupe de travail serait formé de membres du personnel de municipalités et d'intervenants spécialistes provenant de l'ensemble de la ceinture de verdure;*
- *faire l'objet d'une surveillance des normes de rendement et d'une révision décennale.*

Programmes non réglementaires :
Si cela est jugé opportun, les propriétaires fonciers dans la zone désignée pour la ceinture de verdure devraient être admissibles à des encouragements spéciaux pour la restauration, la protection et l'intendance environnementale de leurs terres.

Prochaines étapes

Consultation du document et présentation d'observations

La ceinture de verdure sera un facteur important de l'avenir du Sud de l'Ontario. Nous voulons connaître votre opinion.

Ce document de consultation est accessible à partir du Registre environnemental situé sur le site Web du ministère de l'Environnement, à www.ene.gov.on.ca/index-fr.htm, et sur le site Web du ministère des Affaires municipales et du Logement situé à www.greenbelt.ontario.ca. Ce document sera affiché dans le Registre environnemental pendant 60 jours afin de permettre au public de faire connaître ses observations par écrit.

Veuillez faire parvenir vos observations écrites à l'adresse suivante :

Groupe d'étude sur la ceinture de verdure
Ministère des Affaires municipales
et du Logement
14e étage, 777, rue Bay
Toronto (Ontario) M5G 2E5

Pour envoyer directement vos observations, veuillez utiliser l'adresse de courriel suivante : greenbelt@mah.gov.on.ca.

Renseignements sur les réunions de consultation publique

Le Groupe d'étude sur la ceinture de verdure vous invite à assister à l'une des prochaines réunions publiques prévues en 2004 pour en apprendre davantage et faire connaître votre point de vue et vos idées sur la ceinture de verdure.

Date	Lieu
20 mai	**King City** Centre communautaire de King City 25 Doctors Lane
25 mai	**Oshawa** Collège Durham Café 71, édifice Gordon Willey 2000, rue Simcoe Nord
26 mai	**Hamilton** Palais des congrès de Hamilton Salle Wentworth 1 Summers Lane
31 mai	**Caledon East** Complexe communautaire de Caledon 6215 Old Church Road
10 juin	**St. Catharines** Bureaux du syndicat des Travailleurs canadiens de l'automobile, salle de réception 124 Bunting Road
16 juin	**Burlington** Palais des congrès de Burlington Halls Emerald et Queen Victoria 1120 Burloak Drive

Toutes les réunions publiques commenceront à 19 h. Des renseignements plus détaillés sur la date, l'heure et le lieu des réunions seront affichés sur le site Web du ministère des Affaires municipales et du Logement.

Accès à l'information

Le gouvernement de l'Ontario recueille ces renseignements aux fins d'élaboration d'un plan sur la ceinture de verdure. Tout renseignement personnel que vous fournissez est recueilli en conformité avec le paragraphe 38 (2) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Le gouvernement peut utiliser ces renseignements pour communiquer avec vous concernant les observations que vous avez présentées. Veuillez adresser toute question concernant la collecte de renseignements à la Direction des services provinciaux pour l'aménagement et l'environnement par téléphone au (416) 585-6014 ou par courrier à l'adresse suivante :

Ministère des Affaires municipales
et du Logement
14e étage, 777, rue Bay
Toronto (Ontario) M5G 2E5

Glossaire

Aménagement intercalaire : aménagement de terrains non bâtis ou sous-aménagés dans une zone bâtie.

Éléments : éléments du sol, éléments hydrographiques et éléments biotiques naturels d'une valeur importante sur le plan environnemental et social.

Les éléments du patrimoine naturel peuvent comprendre : zones humides, habitat du poisson, terrains boisés, terres alluviales, habitat des espèces en voie de disparition et des espèces menacées, habitat faunique, zones d'intérêt naturel et scientifique.

Les éléments hydrographiques peuvent comprendre : zones humides, lacs de kettle, cours d'eau permanents et intermittents, zones d'infiltration et ruisseaux.

Espace ouvert : bande de terre ouverte plus ou moins continue essentiellement libre d'immeubles ou de structures. Ces terres peuvent être privées ou publiques.

Fonctions : processus, produits ou services naturels que les environnements biotiques et non biotiques procurent ou effectuent au sein des espèces, des écosystèmes et des paysages ou entre ceux-ci. Ils peuvent comprendre des interactions hydrographiques, biologiques, physiques et socio-économiques.

Intégrité hydrographique : condition d'un écosystème où les éléments et fonctions hydrographiques ne sont pas touchées par les perturbations découlant de l'activité humaine.

Zone de peuplement : zone bâtie et terres environnantes désignées aux fins d'aménagement dans le plan officiel d'une municipalité.

Publié par le ministère des Affaires municipales et du Logement
© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2004
ISBN: 0-7794-6313-7
Available in English: Toward a Golden Horseshoe Greenbelt – Greenbelt Task Force Discussion Paper